

OBSERVATIONS SUR LES NOMS EN $-ιδης$ ET EN $-άδης$ AUX ÉPOQUES ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE

Alain DUPLOUY

Les problèmes de définition des élites grecques ne manquent pas. Les historiens ont longtemps cru pouvoir établir les fondements de l'aristocratie grecque sur des assises politiques, sociales et économiques : le statut des aristocrates est ainsi censé reposer sur une base gentilice garantissant un accès au pouvoir et aux richesses. Dans un livre récent, j'ai tenté de montrer qu'une telle conception essentialiste de l'aristocratie grecque, où le statut de chacun est assuré en amont par divers critères, se heurte en réalité à une série d'obstacles, qu'une approche comportementale des statuts sociaux permet en revanche de lever¹. Mettant à profit les paroles d'Homère ("Toujours être le meilleur et surpasser les autres", *Il.*, 6.208 et 9.784), les Grecs se livraient en effet à une joute permanente, afin d'engendrer à travers divers modes de reconnaissance sociale le prestige auquel ils aspiraient. Les individus multipliaient en ce sens les stratégies de distinction pour faire valoir leur rang dans la société et aspirer aux plus hautes marches de la hiérarchie sociale.

Pareille tentative de redéfinition se heurte toutefois à la prétendue dimension gentilice de l'aristocratie grecque. Pour beaucoup d'historiens, la noblesse de naissance (*eugeneia*) aurait assuré pendant plusieurs siècles la survie d'une *nobilitas* archaïque. J'ai tenté de montrer qu'en Grèce ancienne l'ascendance proclamée par certains individus n'était pas tant une réalité biologique qu'une prétention discursive ou comportementale destinée à inscrire l'individu dans une lignée d'ancêtres fameux. Les exemples de généalogies manipulées ne manquent en effet pas. Il n'en reste pas moins qu'être issu de parents illustres procurait des avantages indéniables à ceux qui s'aventuraient sur ces sentiers de la gloire. Aussi le concept de "grandes familles", c'est-à-dire de lignées ayant produit au fil des générations divers individus puissants, riches ou célèbres, peut-il constituer une hypothèse de travail intéressante. Encore convient-il

1. Duplouy 2006a. Pour l'époque hellénistique, on verra en particulier Hamon 2007.

d'en évaluer la fréquence et l'impact réel sur la structure sociale des cités grecques. Pour nombre d'historiens, ces dynasties d'aristocrates sont aussi fréquentes que les multiples noms en *-ἰδοῖ* et en *-ᾠδοῖ* qui apparaissent dans nos sources : Bacchiades, Alcéméonides, Philaïdes, pour ne citer que trois noms, constituent des exemples célèbres de ces groupes fermés, censés s'auto-reproduire par endogamie de classe, limitant ainsi très fortement les effets d'une compétition permanente. Face à la fréquence prétendue de cette structure dominante, une enquête générale sur les noms en *-ἰδος* et en *-ᾠδος* et sur leur signification se révélait nécessaire.

C'est à Fustel de Coulanges, semble-t-il, que l'on doit l'essentiel de la doctrine moderne sur la valeur des noms en *-ἰδος* et en *-ᾠδος*. Pour l'auteur de la *Cité antique*, ces noms renvoient à l'appartenance familiale et désignent les *génè*, ces "lignées aristocratiques ancestrales" dont il fut le principal artisan. Ainsi s'exprime-t-il :

"Chaque Grec, du moins s'il appartenait à une famille ancienne et régulièrement constituée, avait trois noms comme le patricien de Rome. L'un de ces noms lui était particulier ; un autre était celui de son père [...] le troisième nom était celui de la *gens* tout entière. Exemples : Miltiadès Kimônos Lakiadès, et à la génération suivante Kimôn Miltiadou Lakiadès. Les Lakiades formaient un *génos* comme les Cornélii une *gens*. Il en était ainsi des Butades, des Phyalides, des Brytides, des Amyndrides, etc. [...] Ce nom, chez les Grecs, était ordinairement terminé en *idès* ou *adès* et avait ainsi une forme d'adjectif, de même que le nom de la *gens*, chez les Romains, était invariable et terminé en *ius*"².

Une idée analogue avait déjà été émise par divers grammairiens romains. Auteur vers 370-380 d'une *Ars grammatica*, Diomédès établissait un parallélisme strict entre les *tria nomina* romains et la dénomination grecque³. Ainsi présentait-il le nom Marcus Porcius Cato comme l'équivalent d'Achilles Aeacides Podoces, où Aeacides était censé désigner la lignée. Le principe fut également adapté par Wilamowitz, qui pensait qu'avant Clisthène la désignation de tout Athénien comportait trois éléments : son nom, le nom de son père et le nom de son *génos*⁴. Parallèlement, Eduard Meyer avait offert une reconstitution historique du *génos* grec fondé, non sur la *gens* romaine à l'instar de Fustel, mais sur la seigneurie médiévale. Selon l'historien allemand, le lignage aristocratique (*Geschlecht*), constitué durant le "moyen âge grec", fut la structure sociale et politique dominante en Grèce durant toute l'époque archaïque, donnant à la cité la forme d'un État gentilice (*Geschlechterstaat*)⁵. Il est inutile de s'étendre ici sur la chimère historiographique que constitue le *génos*. En 1976, Félix Bourriot et Denis Roussel ont l'un et l'autre démonté l'ensemble de l'édifice construit par les

2. Fustel de Coulanges [1864] 1874, 126-127 n. 1.

3. Keil [1857] 1961, 321-323.

4. Wilamowitz 1893, 180-185.

5. Meyer 1893, 291-320.

historiens du XIX^e siècle et unanimement accepté au XX^e siècle⁶. Trente ans plus tard, leur déconstruction demeure plus que jamais valide et la difficulté de l'entreprise ne doit pas empêcher les historiens de repenser sur ces bases assainies la structure sociale antique.

Quoi qu'il en soit du *génos*, l'association des noms en *-ίδαι* et en *-άδαι* aux "grandes familles" demeura bien ancrée dans la recherche. Dès 1889, J. Töpffer avait en effet dressé la liste d'une cinquantaine de *géné* attiques, tous désignés par un nom de forme patronymique⁷. Chaque entrée regroupait les sources littéraires disponibles et l'ouvrage servit longtemps de référence à l'étude de la société athénienne. La dimension gentilice du recueil prosopographique de J. K. Davies n'en est guère éloignée, bien que celui-ci ait renoncé à regrouper les familles reconstituées sous un terme générique⁸. En revanche, P. MacKendrick, dans une étude consacrée à l'aristocratie athénienne de l'époque hellénistique, n'hésita pas à dresser une table de *géné* aux noms traditionnels⁹. Étendant l'image à toutes les cités grecques, G. Busolt avait du reste généralisé la nomenclature des familles aristocratiques : "ihre Namen haben [...] meist eine gentilizische Form und patronymische Endung"¹⁰. C'est dans ce cadre que D. Roussel, pourtant fervent adversaire du *génos* aristocratique, reprit à son compte le concept de *Geschlechterstaat* forgé par Meyer pour caractériser les cités de l'époque archaïque. Selon Roussel, les aristocrates grecs étaient répartis en divers lignages aristocratiques aux origines et aux attributs très variables, qui permirent aux familles nobles de monopoliser et de transmettre héréditairement toutes les fonctions importantes de la cité. "La plupart de ces groupes", écrit-il "portaient des noms que leurs suffixes en *-ίδης* et en *-άδης*, évoquant des ancêtres fondateurs réels ou mythiques, dénonçaient comme des groupes d'appartenance héréditaire"¹¹. L'association des noms en *-ίδαι* et *-άδαι* aux "grandes familles" survivait ainsi à l'abolition historiographique du *génos* et peu de chose finalement, dans la structure sociale gentilice décrite par Roussel, diffère de celle naguère imaginée par Fustel de Coulanges ou Meyer. L'opinion des historiens paraît donc fermement établie. Encore les exemples cités se limitent-ils souvent aux mêmes noms en *-ίδαι* et en *-άδαι*, qui servent une conception sociale étendue à toutes les cités grecques.

Si l'on se tourne du côté des linguistes et des grammairiens, l'image est quelque peu plus détaillée. Ed. Schwyzer notait que la terminaison *-ίδης* tantôt exprime

6. Bourriot 1976, Roussel 1976.

7. Töpffer 1889.

8. Davies 1971.

9. MacKendrick 1969, 97-105.

10. Busolt 1920, 249.

11. Roussel 1976, 51-61 (citation, p. 51).

une appartenance clanique ou familiale (*Sippenzugehörigkeit*) – dans laquelle il inclut également les noms de certains dèmes attiques (Aithalidai, Kothōkidai, etc.) – tantôt renvoie à des anthroponymes masculins¹². S’attachant à l’histoire des mots, Pierre Chantraine notait que la grande majorité des dérivés en *-ιδ-* et *-αδ-* sont en fait des adjectifs ou des noms féminins en *-ις* et *-άς* (pl. *-ίδες* et *-άδες*), répartis en diverses catégories¹³. À côté de nombreux noms communs, relevons notamment des désignations de tribus (*phylè*) – *Αϊαντίς*, gén. *Αϊαντίδος* – ou de régions (*gè* ou *chōra*) – *Φωκίς*, gén. *Φωκίδος*. Prenons garde d’ailleurs que ces termes de formation identique en grec n’appellent pas toujours en français une traduction analogue : dans le premier cas on parlera de la tribu *Aiantis*, dans le second de la *Phocide* ; une habitude de langage qui n’aide assurément pas à clarifier une situation déjà passablement complexe en grec. À côté des noms féminins, une série de mots masculins en *-ίδης* et *-άδης* (pl. *-ίδαί* et *-άδαι*) sont formés sur ces suffixes. D. C. Woodworth en avait naguère dénombré quelque 3000, dont à peine plus de 150 sont des noms communs ou des adjectifs¹⁴. Parmi les noms propres, on compte quantité d’anthroponymes masculins (Aristidès, Miltiadès, Pélopidas, etc.), ainsi qu’une série de mots réputés pour leur sens patronymique. En effet, explique Chantraine, le suffixe *-ιδ-* exprime entre autres significations l’appartenance ou la dépendance. Ainsi mentionne-t-il tout d’abord les patronymiques féminins (au singulier *Ἄτλαντις*, fille d’Atlas, comme au pluriel *Νηρηίδες*, filles de Nérée), qui semblent avoir servi d’amorce à la formation de leurs équivalents masculins, déjà très fréquents chez Homère (*Πριαμίδης*, descendant de Priam, *Ἀσκληπιάδης*, d’Asclépios, *Ἀτρείδης*, d’Atrée). Prenant le contre-pied de nombreux linguistes, M. B. G. Keurentjes soulignait récemment les difficultés que présente pourtant l’octroi d’une valeur patronymique originelle aux suffixes *-ίδης* et *-άδης*, préférant y voir un sens dérivé par rapport à la notion initiale et générique d’appartenance à un groupe¹⁵. En d’autres termes, le sens patronymique ne serait pas inhérent au suffixe et, d’un point de vue historique, tous les mots en *-ίδης* et *-άδης* ne s’inscriraient pas nécessairement dans le cadre d’un *Geschlechterstaat*. Voilà assurément une conclusion qui justifie la reprise de l’enquête.

Il n’est certes pas de mon intention de nier la valeur patronymique des suffixes *-ίδης* et *-άδης*, connue et abondamment exploitée depuis Homère, ni même de réfuter le caractère gentilice de nombreux groupes portant un nom en *-ίδαί* ou en *-άδαι*. Il n’en reste pas moins que ceux-ci ne désignaient pas dans la majorité des cas des “grandes familles”, comme le veut l’*opinio communis*. Il s’agit en effet de replacer dans

12. Schwyzer 1939, 509-510. Voir également Buck & Petersen 1945, 441-443.

13. Chantraine [1933] 1979, 335-364.

14. Woodworth 1932. L’étude ne porte que sur les noms communs.

15. Keurentjes 1997.

leur contexte les multiples occurrences des noms propres masculins en *-ίδης* et en *-άδης* afin de comprendre leur signification. Certes, tous les textes ne sont pas clairs et le sens de certains mots restera sans doute à jamais obscur par faute d'indices autres que morphologiques ; il s'agit alors d'éviter de projeter une lecture aristocratique qui, nous allons le voir, est loin d'être l'unique possibilité ni même la plus probable. Après une enquête lexicologique aussi large que possible¹⁶, il m'a semblé opportun de répartir les occurrences en six catégories distinctes, qui se justifient tant du point de vue sémantique qu'historique : patronymes, anthroponymes, lignages, toponymes, subdivisions du corps civique et associations professionnelles. Je me limiterai ici à présenter un certain nombre de termes en usage aux époques archaïque et classique, avec un intérêt particulier pour les questions athéniennes.

PATRONYMES

Aussi loin que l'on remonte dans la pratique onomastique grecque, la dénomination d'un individu comprend d'ordinaire, outre son idionyme, le nom du père¹⁷. Au fil du temps et des usages de la langue, il y eu deux manières d'exprimer celui-ci. L'adjonction à l'idionyme de son patronyme au génitif constitue la formule onomastique la plus répandue pour un Grec : Περικλῆς Ξανθίππου. Le génitif patronymique adnominal est ainsi d'usage régulier, en prose du moins, depuis l'époque archaïque. Anciennement, la référence au père était exprimée par un adjectif patronymique accordé au cas de l'idionyme. Deux morphèmes ont servi à la formation de cet adjectif patronymique : d'une part le suffixe *-ιος* (également représenté par les formes *ειος* / *αιος*) et d'autre part le suffixe *-ίδης* / *-ίδας* (et ses variantes *ιάδης*, *άδης*). Le premier se rencontre dans les tablettes de Pylos, où des membres de l'entourage du souverain portent un tel patronyme¹⁸. Par la suite, celui-ci n'est plus guère attesté que dans les dialectes éoliens (lesbien, thessalien et béotien), quoique chez Homère, Ajax fils de Télamon soit régulièrement qualifié de *Τελαμώνιος* (*Il.*, 2.528). Le second, qui est absent des tablettes mycéniennes, est d'usage normal dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*. En anté- ou en post-position, il s'applique aux héros, achéens ou troyens, comme aux dieux. Les exemples sont innombrables : *Αιακίδης* Πηλεΰς désigne Pélée fils d'Éaque (*Il.*, 16.15) ; *Μαίων Αίμονιδης*, Maïon fils d'Hémon (*Il.*, 4.394) ; *Σίσυφος* Αἰολίδης, Sisyphus fils d'Éole (*Il.*, 6.154) ; *Πάτροκλός* Μενoitιάδης, Patrocle fils de

16. L'enquête a été réalisée au moyen des CD-ROM *Thesaurus Linguae Graecae E* (Irvine 2000) et *Packard Humanities Institute Documentary CD #7* (Los Altos 1996), dont les résultats ont été croisés aux index de divers recueils épigraphiques.

17. Sur l'onomastique des individus, Dobias & Dubois 1990.

18. Chadwick 1976, 62-65.

Ménéctios (*Il.*, 16.760) ; Θόας Ἄνδραϊμονίδης, Thoas fils d'Andrémon (*Il.*, 7.168) ; Μαχάων Ἀσκληπιάδης, Machaon fils d'Asclépios (*Il.*, 11.614) ; Κρονίδης Ζεὺς, Zeus fils de Kronos (*Il.*, 2.375) ; Ὀρέστης Ἀγαμεμνονίδης, Oreste fils d'Agamemnon (*Od.*, 1.30) ; Μέντωρ Ἀλκιμίδης, Mentor fils d'Alkimos (*Od.*, 22.235) ; Ἴφιτος Εὐρυτίδης, Iphitos fils d'Eurytos (*Od.*, 21.14) ; Ἀλιθέρσης Μαστορίδης, Halithersès fils de Mastor (*Od.*, 2.158) ; etc.

Pour les personnages les plus fréquemment cités, l'adjectif patronymique est d'ordinaire substantivé et substitué à l'idionyme. Achille est ainsi souvent interpellé par le seul nom de Πηλεΐδης et Zeus par celui de Κρονίδης. Dans ce cas cependant, notons qu'un même mot peut avoir un sens différent selon le contexte : l'Atride (Ἄτρείδης) désigne tantôt Agamemnon tantôt Ménélas. Au duel ou au pluriel, le terme s'applique aux deux fils d'Atrée, de même que le terme Νεστορίδαι (*Il.*, 16.317) convient aux fils de Nestor, Antiloque, Thrasymède et Pisistrate. Comme le relève L.-R. Ménager¹⁹, contrairement à une idée généralement admise, cette étiquette onomastique ne repose toutefois pas sur un nom constant, sorte de "nom de famille" hérité de l'ancêtre fondateur du lignage. Elle se renouvelait au contraire à chaque génération. Ainsi par exemple, Diomède fils de Tydée était un Tydéide et Tydée fils d'Œnée était un Œnéide, mais nulle part chez Homère Œnée fils de Porthée et ses descendants ne sont qualifiés de Porthéïdes. Cette règle générale dans les poèmes homériques ne souffre que de rarissimes exceptions, qu'il convient de mentionner toutes. Ce sont d'abord quelques papponymes : Achille fils de Pélée et petit-fils d'Éaque est dit Éacide à deux reprises (*Il.*, 9.191 et 17.76) ; Eumèle fils d'Admète et petit-fils de Phérès est qualifié, lui aussi à deux occasions, de Phérétiade (*Il.*, 2.763-764 et 23.376) ; Antiloque fils de Nestor et petit-fils de Nélée arbore une fois le papponyme de Néléïde (sous la forme Νηληΐος, *Il.*, 23.514) et Polycaste, la moins âgée des filles de Nestor, est à l'occasion désignée comme Néléïde (Νηληιάδαο) (*Od.*, 3.464-465), mais ni Pisistrate ni Thrasymède ne sont ainsi désignés. Par ailleurs, il faut signaler que seul le mot Δαρδανίδης connaît un usage gentilice dans les poèmes homériques ; j'y reviendrai à propos de la dynastie troyenne.

La pratique onomastique homérique est en somme bien réglementée. Si le génitif patronymique apparaît pour la première fois dans la dédicace de l'Artémis de Nikandrè à Délos (vers 630), son usage ne se diffusa véritablement que dans la seconde moitié du VI^e siècle²⁰. Entre temps, les formules épiques se perpétuèrent dans la poésie archaïque, puis dans le théâtre classique et dans la littérature oraculaire, beaucoup plus rarement en prose et dans les inscriptions.

19. Ménager 1980, 152-155.

20. Lazzarini 1976, 65.

Signalons d'emblée que la très grande majorité des usages post-homériques s'applique, comme dans l'*Illiade* et l'*Odyssée*, à des dieux ou à des héros. Ainsi, Hésiode désigne Jason fils d'Éson par le terme Αἰσονίδης (*Th.*, 993), Prométhée fils de Japet est dit Ἴαπετιονίδης (*Th.*, 614). Archiloque (fr. 183, l. 1) évoque le fils de Selleus (Σελληίδ(εω)). Tyrtée (fr. 12, l. 7 West) cite Pélops fils de Tantale (Τανταλίδεω Πέλοπος). Solon (fr. 31, l. 1 West) parle de Zeus fils de Cronos (Διὶ Κρονίδῃ), ainsi que Théognis (v. 377, 738, 804, 1346) ; le même évoque Sisyphe fils d'Éole (Σισύφου Αἰολίδεω, 702), Thésée fils d'Égée (Αἰγείδης Θεσεύς, 1233), Ajax fils d'Oïlée (Αἶας Ὀϊλιάδης, 1234). Alcée, Sappho, Stésichore, Pindare, Bacchylide – pour ne citer qu'eux – se délectent également de ces termes, ayant recours à des mots rares ou forgeant divers néologismes pour parler de ces héros : Pindare évoque Iolaos fils d'Iphiclès (Ἴφικλείδας, *Pyth.*, 11.59) ou Héraclès fils d'Amphitryon (Ἀμφιτρωνιάδας, *Isthm.* 6.38). Bacchylide qualifie Adraste fils de Talaios de Ταλαϊονίδας (*Ép.*, 9.19) et évoque Orphée fils d'Oïagros par le terme Οἰαγρίδας (*Dyth.*, 5b.8). Enfin, pour mentionner les Tragiques, Euripide qualifie Pâris de Πριαμίδας (*Andr.*, 287), Pélée d'Αἰακίδας (*Rh.*, 240) et évoque le Πανθοΐδας (*Rh.*, 28), c'est-à-dire Polydamas le fils de Panthoos, tandis que Sophocle reprend la formule consacrée pour désigner Zeus le Cronide (*Tr.*, 500).

Les cas où les noms en -ίδης ou en -άδης concernent des individus réels – et non des personnages mythologiques, bien que cette distinction ne signifiât sans doute pas grand chose pour les Anciens – sont particulièrement rares. Il arrive ainsi à Théognis d'invoquer Cynos par son patronyme, Πολυπαΐδη, “fils de Polypaos” (v. 25, 57 et 191). D'aucuns ont voulu y voir un second interlocuteur du poète : à côté de Cynos, ils imaginent donc un Polypaidès. Mais cela est peu probable²¹. Dans les trois passages, le vocatif Πολυπαΐδη double toujours le vocatif Κύρνε. Relevons également le texte d'un oracle delphique rapporté par Hérodote (5.92ε), qui désigne Cypsélos comme Ἡετίδης, fils d'Éétion. Par rapport aux usages en vigueur, ces deux cas font néanmoins figure d'exceptions.

De nombreuses occurrences arborent en outre le pluriel. Là encore, il faut souligner que dans la grande majorité des cas, le caractère explicite du passage permet d'exclure un usage gentilice et réunit, derrière le terme en -ίδαί ou -άδαί, non plusieurs générations mais bien une descendance directe multiple. Ainsi, le pluriel Ἀτρίδαί désigne régulièrement, comme chez Homère, les deux fils d'Atrée, Agamemnon et Ménélas : citons Pindare (*Ol.*, 9.70 ; *Isthm.*, 5.38), Bacchylide (*Ép.*, 11.123), Euripide (*Hec.*, 510 et 1091 ; *Iph. Taur.*, 142 ; *Iph. Aul.*, 1577 ; *Rh.*, 365), Sophocle (*Aj.*, 251, 445, 960, 948) et Eschyle (*Ag.*, 44 et 400). Les Cronides regroupent tous les enfants de

21. Carrière 1975, 12-13.

Cronos, dont Zeus est le plus célèbre ; Pindare (*Pyth.*, 2.25) explique comment Ixion fut “accueilli chez les Cronides” (παρὰ Κρονίδαίς), c’est-à-dire invité par Zeus à s’installer sur l’Olympe. Hésiode (fr. 10) compte au nombre des Αἰολίδαι les cinq fils d’Éole : Créthée, Athamas, Sisyphe, Salmonée et Périérés. Diverses offrandes archaïques, parfois figurées, portent une dédicace aux Τυνδαρίδαι, autre nom des Dioscures²². Le même terme est entre autres utilisé par Tyrtée (fr. 23, l. 18), Euripide (*El.*, 1295 ou *Or.*, 1689), Hérodote (4.145 et 9.73), ou encore Pindare (*Ol.*, 3.1 et *Ném.*, 10.38), où il désigne invariablement les jumeaux Castor et Pollux. Jamais Hélène et Clytemnestre ne semblent en revanche désignées de la sorte. Évoquant Méléagre et Tydée, Pindare (*Isthm.*, 5.31) relève que les valeureux Οἰνεΐδαι fournissent matière aux poètes. Eschyle (*Ag.*, 537) stigmatise les fautes des Πριαμίδαι, dont celle de Pâris. Pindare (*Pyth.*, 5.83) évoque ces Troyens, fils d’Anténor (Ἄντανορίδαι), qui débarquèrent en Libye, en compagnie d’Hélène, après avoir vu leur patrie réduite en cendre par Arès. Il s’agit également du titre d’une pièce perdue de Sophocle. Outre un sens large, sur lequel je reviendrai, le mot Ἡρακλείδαι désigne en premier lieu les descendants immédiats d’Héraclès et de Déjanire, qui colonisèrent le Péloponnèse. Ainsi trouve-t-on de multiples récits ou évocations du Retour des Héraclides, chez Phérécyde (*FGrHist* 3 F 84), Hérodote (9.26-27), Hellanikos (*FGrHist* 4 F 125), Théopompe (*FGrHist* 115 F 357), etc. Dans un contexte où il est question de Célyx, Hécaté (FGrHist 1 F 30) utilise le mot Ἡρακλείδαι, désignant manifestement les enfants d’Héraclès. Quant à la pièce homonyme d’Euripide, elle rapporte les aventures des enfants d’Héraclès, poursuivis par la haine d’Eurysthée et protégés par Iolaos. Enfin, dernier exemple, Aristote (fr. 640, l. 64) évoque les Ἀσκληπιάδαι Ποδαλείρος ἠδὲ Μαχάων, désignant ainsi les deux fils d’Asclépios et reprenant, au pluriel, un adjectif patronymique homérique. À côté de ces emplois, il existe certes des usages gentiles avérés – j’y reviendrai –, mais aussi divers cas douteux, où il est difficile de décider entre une signification patronymique et lignagère.

De la même manière que chez Homère, les papponymes en -ίδης sont rares dans la littérature archaïque et classique. Pindare (*Ol.*, 6.68) range Héraclès parmi les Alcides (Ἀλκαῖδων), son père Amphitryon étant fils d’Alcée. Curieusement, le poète thébain (*Ol.*, 2.45) situe en outre Thersandre, le petit-fils d’Œdipe, parmi les Adrastides et non les Labdacides, sa mère étant une fille d’Adraste. Méléagre, fils d’Œnée et petit-fils de Porthaon, peut en ce sens être qualifié de Porthanide par Bacchylide (*Ép.*, 5.70). Quant à Hérodote (7.159), il évoque Agamemnon le Pélovide (ὁ Πελοπίδης Ἀγαμέμνων), Atrée étant fils de Pélops, selon une formule inconnue

22. Lazzarini 1976, n° 722 et 975.

d'Homère. Nous sommes ici à la limite de la création d'un gentilice, mais la rareté des occurrences est significative²³.

Enfin, il faut signaler l'existence de divers matronymes, qui ne concernent que quelques figures mythologiques : Apollon, connu comme Léoïde (fils de Léo), Chiron comme Phillyride (fils de Phillyre) et Persée comme Danaïde (fils de Danaé)²⁴.

Si le patronyme a pour fonction première de distinguer les homonymes au sein d'une communauté étendue, la reprise du nom du père intègre aussi une dimension valorisante évidente, qu'il s'agisse du génitif adnominal ou des adjectifs en -ιος et en -ίδης / -άδης. L'usage du seul patronyme en -ίδης substantivé, en lieu et place de l'idionyme, est par ailleurs comparable à la formule οἱ τοῦ δεῖνος παῖδες, fréquente dans les dédicaces archaïques des Cyclades et de Milet. C'est une façon d'énoncer son ascendance et, partant, de construire sa position sociale en utilisant le prestige de son père – éventuellement du grand-père²⁵. L'usage du patronyme constitue donc un mode de reconnaissance sociale, d'ailleurs tout aussi fréquent dans l'Athènes démocratique que dans la Grèce archaïque²⁶. En revanche, aucun des mots en -ίδης ou en -άδης au sens patronymique n'implique l'existence de "grandes familles" : ceux-ci se renouvelaient à chaque génération et n'ont rien à voir avec des "noms de famille".

ANTHROPONYMES

Nombre de noms en -ίδης ou en -άδης sont de simples idionymes. Ces suffixes avaient diverses connotations possibles dans l'anthroponymie grecque.

Comme l'atteste dans certains cas le nom du père, quelques anthroponymes en -ίδης semblent avoir fonctionné à la manière d'un patronyme substantivé. Ainsi, l'un des fils d'Alcméon s'appelait Alcméonidès et c'est en tant que ἡο δ' Ἀλκμείονος ἡνις Ἀλκμειονίδες qu'il se présente dans une dédicace agonistique au Ptoion²⁷. Il en va de même pour l'Athénien Nélonidès, fils de Nélon, dont la tombe proclame : παῖδὸς

23. Ces patronymes en -ίδης ne sont du reste pas très différents, ni en fréquence ni dans le principe, de quelques mentions du grand-père dans la dénomination des individus : Mégaclos fils d'Hippocrates, petit-fils d'Alcméonidès sur un *ostrakon* du Céramique (cf. infra) ou bien la mention d'une Kleitô fille d'Aristocrates, petite-fille d'Oulios dans un inventaire de l'Acropole (IG, II/III², 1388, 1400, 1447 et 1451, cf. Duploux 2006a, 97-98).

24. Par exemple, Hes., *Th.*, 1002 ; Sc., 229 et 479 ; Théognis 1120 ; Pi., *Pyth.*, 1.12, 3.1, 3.67, 4.3, 9.30 ; Ar., *Eq.*, 1081 ; etc.

25. Sur cette formule, Lazzarini 1976, 61 et 177 ; Löhr 2000, 207 ; Duploux 2006a, 46.

26. La réforme de Clisthène et l'introduction du démotique n'ont en effet nullement aboli l'usage des patronymes.

27. IG, I³, 1469 ; Alcméonidès est également l'auteur d'une offrande sur l'Acropole (IG, I³, 597).

Νέλονος Νελονίδο ἐστὶ τὸ σῆμα²⁸. Ce sont là néanmoins des cas rares. Plus communs sont les anthroponymes formés sur le nom d'une divinité ou d'un héros, dont leurs porteurs se présentaient en quelque sorte comme les "héritiers". Gageons par exemple qu'il était bienvenu de s'appeler Ἀπολλωνίδης (VI^e s., *Milet*, I, 3, 122, col. I, l. 67) ou Οὐλιάδης (III^e s., *Milet*, I, 3, 36^{aa}, p. 404) à Milet, Καρνειάδας à Cyrène (Pindare, *Pyth.*, 9.71), Ἀσκληπιάδας à Cos (ainsi ce résident à Athènes, *IG*, II/III², 9142) ou de porter, en tout lieu et toute époque, le nom d'Ἀχιλλεΐδης ou d'Ἡρακλεΐδης²⁹. Dans d'autres cas, le suffixe comporte une dimension topographique, renvoyant le porteur du nom à une origine géographique, effective, symbolique ou fictive : ainsi trouve-t-on, parmi bien d'autres, les anthroponymes Φοινικίδης (Iasos, V^e s., *Syll.*³, 169), Ὠρωπιάδης (Érétrie, IV^e s., *IG*, XII, 9, 245) ou Ἐρετριάδας (Mantinée, V^e s., *IG*, V, 2, 323)³⁰. Signalons, enfin, parmi les anthroponymes en -ίδης et -άδης, l'existence de "noms parlants"³¹. Chez Homère, ces termes sont encore des adjectifs patronymiques, non des idionymes : ainsi Ἀμφιάλος θ' υἱὸς Πολυνῆου Τεκτονίδαο (*Od.*, 8.114), Amphialos fils de Polynèos, petit-fils de Tekton (c'est-à-dire le Charpentier) ou Κάστωρ Ὑλακίδης (*Od.*, 14.204), Castor fils d'Hylakos (autrement dit, Chien fils d'Aboyeur). On a longtemps cru que les anthroponymes construits sur ce modèle ne se rencontraient qu'à partir d'Aristophane, qui se délecte de tels néologismes (cf. *Ach.*, 595-597). R. Wachter a toutefois récemment attiré l'attention sur une série d'exemples archaïques, attestés sur des vases, définissant manifestement la profession de leur porteur et non leur ascendance, tel le nom Ἀνιοχίδαο, littéralement "celui qui tient les rênes des chevaux", porté par un palefrenier sur une hydrie laconienne et par un aurige sur une olpè corinthienne³².

Pourtant, dans la majorité des cas, la valeur des suffixes -ίδης et -άδης dans l'anthroponymie paraît avoir été extrêmement vague, n'entretenant en particulier aucune connotation patronymique. On s'en rend aisément compte en passant en revue la liste de ces noms propres. Outre le *Wörterbuch* de Pape et Benseler, c'est désormais vers le *Lexicon of Greek Personal Names* dirigé par Fraser et Matthews, que l'on se tournera. Même en l'absence d'index inverse, la recherche des noms se terminant en -ίδης ou en -άδης est facilitée par l'existence d'un moteur de recherche sur le site internet du *Lexicon* (www.lgpn.ox.ac.uk). En formulant une recherche avec les séquences *idhs* (pour *ίδης*) et *adhs* (pour *άδης* et *ιάδης*), sans oublier leurs équivalents doriens *idas* et *adas*

28. *IG*, I³, 1214. C'est erronément que Nélonidès a été associé, en tant que prétendu Néléïde à la parenté de Pisistrate ; cf. Viviers 1995, 217.

29. Sur ces noms emblématiques, voir Bechtel 1917, 533-536.

30. Davantage d'exemples chez Bechtel 1917, 547-548 et 560-562.

31. Schwyzer 1939, 509.

32. Wachter 2001, 258-259.

(pour *ἰδας*, *ἄδας* et *ιάδας*), on obtient la liste de tous les noms propres grecs recensés adoptant les terminaisons demandées, des plus anciens textes au VI^e siècle p.C., de *Ἀβρωνίδης* à *Ἔκυνεΐδης* et d'*Ἀγιάδης* à *Ἔρωπιάδης* pour les formes ioniennes, de *Ἀβαντίδας* à *Χρυσανθίδας* et de *Ἀβριάδας* à *Ἐφελιάδας* pour les doriennes. Pour ce qui est de la chronologie, pareils anthroponymes sont attestés dans toute la littérature post-homérique. De manière significative, ils sont en effet absents de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*, qui réservent ces termes aux patronymes.

Au-delà de préférences individuelles et de la reprise coutumière du nom du grand-père paternel, l'attribution d'un nom à un enfant et la construction morphologique de celui-ci peuvent relever de diverses stratégies de distinction. Ainsi, le tyran Pisistrate avait reçu son nom "en souvenir de Pisistrate fils de Nestor et de leur ascendance pyléenne" (Hdt. 5.65), le fils d'Hippias avait été nommé en l'honneur de son grand-père (Thc. 6.54.6), Miltiade le Jeune avait été "appelé du nom de l'œciste de Chersonèse" (Hdt. 6.103) et Sterpsiadas de Thèbes portait le nom de son oncle maternel mort valeureusement les armes à la main (Pi., I., 7). Ce sont là des choses bien connues³³. La formation et l'attribution de certains anthroponymes en *-ίδης* n'échappent donc pas aux usages courants. Occasionnellement, ces noms propres ont donc pu avoir, dans un contexte particulier, une valeur ajoutée, notamment en relation avec leur éventuelle connotation patronymique. Néanmoins, dans la plupart des cas, ces anthroponymes ne semblent avoir bénéficié d'aucune dimension particulièrement "aristocratique".

LIGNAGES

De nombreux noms en *-ίδης* et *-άδης*, en particulier au pluriel, ont une signification gentilice évidente et il ne s'agit nullement de minimiser le phénomène. Il convient néanmoins de faire la part des choses et d'être bien attentif à isoler ceux qui peuvent éventuellement révéler l'existence de "grandes familles".

Il faut tout d'abord tordre définitivement le cou à divers termes d'usage plus ou moins courant chez les historiens contemporains, mais qui n'apparaissent jamais dans les textes antiques. Ainsi, le terme *Cimonides, utilisés par Wade-Gery pour désigner la descendance de Cimon Coalémos, n'est-il nulle part attesté chez les auteurs anciens ; l'expression *Stésagorides appliquée aux mêmes individus – Stésagoras étant le père de Cimon Coalémos – ne vaut pas mieux³⁴. Il en va de même pour le mot *Orthagorides, censé faire référence aux tyrans de Sicyone, descendants d'Orthagoras³⁵. Le terme *Deinomérides ne paraît pas davantage avoir été en vigueur dans l'Antiquité pour

33. Matthews & Hornblower 2000 ; Oulhen à paraître.

34. Wade-Gery 1951 ; Bourriot 1976, 284.

35. Pourtant, Parker 1992.

désigner les fils de Deinoménès, Gélon et Hiéron³⁶. Pindare, pourtant amateur de tels noms gentilices, n'a eu recours à ce terme dans aucune des quatre odes de victoires qu'il composa pour Hiéron. Tout au plus, Bacchylide l'interpèle-t-il par l'expression ὦ Δεινομένειε παῖ (Ép., 3). Point d'*Hécatomnides non plus dans les textes grecs ; si Hecatomnos, père de Mausole, est connu par la littérature et les inscriptions, sa descendance n'est jamais désignée ainsi³⁷. En forgeant – parfois sans s'en rendre compte – ces néologismes censés désigner des lignées antiques, les historiens ont parfois influé significativement sur la reconstruction de la structure sociale grecque.

À ces créations modernes, il faudrait sans doute ajouter une série de termes en -ἶδαι ou en -ἄδαι d'usage tardif, qui semblent avoir été créés par les érudits d'époque hellénistique ou impériale – à une époque où la mode gentilice était particulièrement vive – pour désigner diverses “familles” archaïques ou classiques. Comme les néologismes modernes, ce sont là des habitudes de langage qui forcent quelque peu la présentation initiale des réalités. Le cas des Diagorides est ainsi emblématique d'une certaine simplification de l'histoire grecque classique. Il s'agit d'une “dynastie” d'athlètes et d'hommes politiques célèbres de Rhodes qui ravirent, dans la seconde moitié du V^e siècle, de multiples prix à Olympie et ailleurs dans les épreuves de la boxe et du pancrace. Cette lignée se compose de Diagoras, de ses trois fils et de deux petits-fils. Il faut toutefois noter que ses petits-fils victorieux sont des enfants de ses filles. Bien que ces derniers aient renforcé leur prestige en soulignant le lien avec leur grand-père et leurs oncles maternels, selon une pratique bien attestée, ils appartenaient normalement à l'*oikos* de leur père³⁸. En 464, Pindare (*Ol.*, 7.93) rattachait Diagoras aux “Ératides”, nom d'une *phylè* ou d'une phratrie rhodienne³⁹ (sur de tels noms en -ἶδαι, cf. infra), tout en évoquant la descendance de Callianax, un personnage inconnu par ailleurs. Seul Pausanias (4.24.3 ; 6.6.2) les appela dans leur ensemble “Diagorides” et c'est sous cette dénomination unique renforçant la continuité dynastique qu'il furent étudiés dans la bibliographie contemporaine. L'exemple montre que, pour décrire les usages des noms en -ἶδης et -ἄδης, le chercheur doit aussi tenir compte de l'époque d'apparition du terme, et non pas seulement de l'époque d'activité des individus ainsi désignés.

Parmi les noms en -ἶδης et -ἄδης ayant assurément une signification gentilice, il m'a semblé utile de distinguer trois sous-ensembles, car ils font apparaître des phénomènes historiques intéressants : les dynasties mythiques, les corps civiques anoblis et les lignées d'individus réels.

36. Pourtant, Krumeich 1991.

37. Pourtant, Isager 1994.

38. Pour une analyse de la stratégie gentilice de ces athlètes rhodiens, Duplouy 2006a, 71-75.

39. Jones 1987, 244-245.

Le premier ensemble nous renvoie à la mythologie : il s'agit des termes désignant des **lignées mythiques** sans relation avec le présent des auteurs ou un quelconque personnage historique. C'est un usage qui apparaît chez Homère pour les seuls Dardanides, mais c'est surtout au V^e siècle qu'il se généralise aux autres lignées de la mythologie grecque. La généalogie troyenne est l'une des plus longues des poèmes homériques : Priam était fils de Laomédon, fils d'Ilos, fils de Tros, fils d'Erichthonios, fils de Dardanos, fils de Zeus (*Il.*, 20.215-240). Priam, bien qu'interpelé à l'occasion comme Λαομεδοντιάδης (*Il.*, 3.250), est d'ordinaire qualifié de Δαρδανίδης (*Il.*, 3.303, 7.366, 22.352, 24.171, 24.629 et 24.631). Il faut toutefois noter que nulle part les descendants d'Assaraque (tel Énée fils d'Anchise), né lui aussi de Tros, ne portent le nom de Dardanides. Si l'on excepte les quelques cas de papyponymes homériques (cf. supra), la maison royale troyenne est la seule lignée ainsi désignée chez Homère, par l'utilisation, toujours au singulier à la manière d'un patronyme, d'un nom en -ίδης. Pindare (*Pyth.*, 11.19) et Eschyle (fr. 254a) reprendront la formule "Priam le Dardanide", Euripide l'appliquera à Ganymède (*Iph. Aul.*, 1049), petit-fils de Dardanos, et à Pâris (fr. 120), tandis que Bacchylide (*Ép.*, 13.79) évoquera, au pluriel, les Dardanides, délivrés du malheur par la guerre et par Achille. Le terme n'en fut pas pour autant invariable dans la désignation de la famille royale troyenne : ainsi Sappho (fr. 44, l. 13) et Euripide (*Andr.*, 1023) évoquent les Ἰλιάδαι, preuve que même avec une valeur gentilice, le terme Δαρδανίδης n'en était pas pour autant l'équivalent d'un *nomen gentilicium*. Il en va de même pour la maison d'Agamemnon, y compris sa descendance, regroupée à l'époque classique sous les termes d'Atrides, de Pélopidés, de Plisthénides ou de Tantalides⁴⁰. Agamemnon était fils d'Atrée, fils de Pélops, fils de Tantale ; quant à la figure de Plisthène, elle occupe une position extrêmement variable dans la généalogie, tantôt frère d'Atrée tantôt fils d'Atrée et père d'Agamemnon et de Ménélas. La désignation des Éacides (Αἰακίδαί) semble avoir été plus constante. Le terme s'applique régulièrement à Éaque, à ses fils Pélée et Télamon, à ses petits-fils Achille et Ajax, et à ses arrière-petits-fils Néoptolème et Eurysakès. Leur évocation est particulièrement fréquente dans un contexte éginète, notamment chez Pindare, où le panégyrique des Éacides tient lieu d'éloge de la patrie du vainqueur⁴¹. D'autres cas de dynasties mythiques existent bien entendu : Labdacides, Ouranides, Perséides, Éolides, Néléides, etc.

40. Eur., *Iph. Taur.*, 200 (Tantalides), *Hel.*, 1242 (Pélopidés), *Or.*, 1552 (Atrides) ; Aesch., *Ag.*, 1600 (Pélopidés et Plisthénides), *Ch.*, 407 (Atrides) ; Pi., *N.*, 8.12 (Pélopiades), etc.

41. Citons entre autres exemples, Hdt. 8.64 ; Soph., *Aj.*, 645 ; Pi., *O.*, 13.109, *P.*, 8.23, *N.*, 3.64, 4.11, 6.46, 7.10 et 7.45, *I.*, 5.20, 6.19 et 8.55. Sur l'insertion erronée de Philaios et de sa descendance parmi les Éacides par Hérodote (6.35), cf. Duplouy 2006a, 61-64.

En second lieu, viennent une série d'appellations désignant le **corps civique** de certaines cités et consacrant sa noblesse. Dans la joute permanente que se livrèrent les cités grecques pour établir leur prestige sur la scène internationale ou pour construire une forme d'hégémonie régionale ou panhellénique, l'anoblissement collectif de tous les citoyens offrait une stratégie prisée, permettant de placer une cité au-dessus de ses rivales, censées être moins nobles voire dépourvues de toute ascendance illustre. La théorisation d'une *eugeneia* collective, étendue à l'ensemble du corps civique, fait ainsi partie de l'arsenal des pratiques de promotion politique auxquelles eurent recours les cités grecques. C'est là une problématique bien connue, qui ouvre également sur la question des mythes de fondation et des parentés légendaires entre cités⁴². L'entreprise consiste à désigner la cité et, partant, ses citoyens, comme une lignée unique issue d'un fondateur prestigieux. Ainsi les Athéniens étaient-ils régulièrement désignés, en particulier dans la Tragédie et la Comédie, sous le nom de Cécropides (Κεκροπίδαι) ou d'Érechthéides (Ἐρεχθεΐδαι)⁴³. De la même manière, il arrive aux Spartiates d'être assimilés, dans leur ensemble, à la descendance d'Héraclès, même si les choses sont ici quelque peu plus complexes et ambiguës⁴⁴. Ainsi Pindare (*Pyth.*, 1.63), cherchant un modèle de constitution dorienne pour la nouvelle cité d'Etna fondée par Hiéron de Syracuse, fait-il allusion à Sparte en évoquant les "descendants des Héraclides" (Ἡρακλειδῶν ἔκγονοι). La mythologie argienne veut que les Argiens soient issus du second mariage des cinquante Danaïdes (Δαναΐδες) avec des prétendants locaux, remplaçant ainsi une population pélasges par les "Danaens", en grec Δαναοί ou Δαναΐδαι. Très clair sur ce point, Euripide (*Supp.*, 129-130) assimile πάντες Δαναΐδαι à πάση πόλει. Par extension, l'expression en est du reste venue à désigner les peuples coalisés autour des Atrides à Troie et, partant, tous les Grecs (cf. Eur., *Iph.Aul.*, 352) ; de là, le célèbre *timeo Danaos, et dona ferentes* de Virgile (*A.*, 2.49). Enfin, s'agissant des Éginètes, Pindare les assimile parfois aux Éacides, dont la geste est étroitement liée à l'île. Ainsi rappelle-t-il que Praxidamas fut le premier à rapporter aux Αἰακίδαις une victoire d'Olympie (*N.*, 6.17). D'autres exemples pourraient être ajoutés à la liste.

Venons-en au cœur du problème, autrement dit aux "**lignées aristocratiques**", à ces individus bien réels qui furent appelés, voire se firent connaître, par un nom

42. Sur l'*eugeneia* des Athéniens, Loraux 1981, 150-151. On verra aussi Curty 1995 et Duplouy 2006b, 64-71.

43. Cécropides : Hdt. 8.44, Euripide (*Ion*, 296, *Ph.*, 855), Aristophane (*Eq.*, 1055), Euboulos (fr. 10 et 20 Kock). Érechthéides : Pindare (*I.*, 2.19), Euripide (*Med.*, 824 ; *Hipp.*, 151 ; *Ion* 1056 et 1060), Sophocle (*Aj.*, 202).

44. Tyrtée encourageait les Lacédémoniens en leur lançant "Courage, vous êtes de la race de l'invincible Héraclès" (fr. 11 West). Sur l'ambiguïté constante des traditions mythologiques dorienne et héraclide, voir notamment Hall 1997, 56-65.

collectif en *-ῖδαι* ou en *-άδαι*. De multiples exemples existent, qu'il s'agisse de dynasties avérées ou douteuses, longues ou au contraire éphémères : Bacchiades et Cypsélides de Corinthe, Atrides et Penthilides de Lesbos, Basilides d'Érythrées et d'Éphèse, Battiades de Cyrène, Cléonymides et Labdacides de Thèbes, Agathocléades de Larissa, Téménides de Macédoine, Aleuades et Scopades de Thessalie, Prôtiades de Marseille, etc. Tous ces noms devraient être discutés, afin de cerner la nature exacte des entités désignées, au-delà des apparences et de l'*opinio communis*. Chacun d'entre eux constitue en effet un cas d'étude intéressant, qui permet d'entrevoir les ressorts de la dynamique gentilice en Grèce ancienne. Tous ne peuvent cependant être traités ici et je me contenterai de prendre quelques exemples, que j'espère emblématiques, dans les sociétés spartiate et athénienne.

Notons tout d'abord que l'usage de tels noms, avec une valeur gentilice avérée, n'est pas particulièrement fréquent parmi les textes archaïques : hormis la coupe d'or dédiée par des *Ῥυψελίδαι* à Olympie⁴⁵, le *Κυψελιδῶν γένος* maudit par Théognis (v. 894), les rois héraclides de Sparte mentionnés par Tyrtée (fr. 2 West) et les groupes évoqués par les poètes lesbiens, on a peine à multiplier les exemples. Ce n'est que dans le dernier quart du VI^e siècle que de tels noms commencent à se faire plus nombreux. Est-ce pour autant le fait de l'augmentation des textes conservés ? Nos documents ne permettent pas sur ce point de faire la lumière complète ; tout au plus doit-on préciser l'état des occurrences.

À Sparte, si tous les citoyens étaient parfois – et de manière ambiguë – désignés collectivement comme Héraclides (cf. supra), seule une partie d'entre eux se réclamait en fait normalement de la descendance d'Héraclès. Ainsi Tyrtée esquissait-il une distinction entre les Spartiates, issus des Doriens, et leurs rois, qui seuls descendaient d'Héraclès : “Car Zeus lui-même, le fils de Cronos, l'époux de la reine Héra, donna cette *polis* aux Héraclides, avec qui nous quittâmes la venteuse Érinée et arrivâmes dans la vaste Péloponnèse” (fr. 2 West). Hérodote (9.33) relève lui aussi que les rois spartiates étaient issus des Héraclides (*Ἡρακλειδέων*). Dressant la généalogie de Léonidas, l'historien d'Halicarnasse mentionne Agis en 14^e ascendant et Héraclès en 20^e position (7.204) ; de même, pour la généalogie de Léotyichidas, il place Euryphon à la 14^e génération et Héraclès à la 20^e (8.131). Ainsi s'esquissent les deux lignées royales bien connues des Agiades (*Ἀγιάδαι*) et des Eurypontides (*Εὐρυπωντίδαι*) ; les deux termes ne sont cependant attestés pour la première fois que chez Éphore (FGrHist 70 F 118 et 207), puis chez les seuls Strabon, Plutarque et Pausanias. D'autres Spartiates, n'appartenant pas aux maisons royales, pouvaient du reste se dire Héraclides.

45. Lazzarini 1976, n° 992 ; SEG, 45, 404 (cf. SEG, 1, 94 et 42, 379). La signification du terme et de la dédicace est l'objet de nombreux débats.

Plutarque (*Lys.*, 24.3) note en effet que les Héraclides eurent une postérité nombreuse à Sparte, mais que leurs descendants ne participèrent pas tous à la succession royale. Ainsi en allait-il de Lysandre, qui aurait d'ailleurs voulu rendre la royauté commune à tous les Héraclides. Diodore (11.50.6) note également qu'Hétoimaridas, géronte en 475/474, appartenait à la race d'Héraclès (τὸ δὲ γένος ἀφ' Ἡρακλέους). Ce sont là des prétentions gentilices que confirme indirectement Hérodote (6.57) en signalant qu'en cas d'absence des rois au Conseil, ce sont les "gérontes qui sont leurs plus proches agnats" qui les remplacent (τοὺς μάλιστα σφι τῶν γερόντων προσήκοντας)⁴⁶.

À Athènes, les plus anciens individus à s'être faits appeler au moyen d'un nom en *-ίδαί* ne semblent pas remonter au-delà du dernier quart du VI^e siècle. Il s'agit tout d'abord des deux fils de Pisistrate, Hippias et Hipparque, qui restèrent dans la tradition en tant que Πεισιστρατίδαί. Ordinairement appliqué aux enfants de Pisistrate, le terme n'est rien d'autre qu'un patronyme, comme il en existe de nombreux exemples depuis les poèmes homériques. C'est du reste en tant que "fils de Pisistrate" que se présente Hipparque dans l'offrande faite au Ptoion (ἡίππαρχος ἀνέθε[κεν] ἡ Πεισιστράτω, IG, I³, 1470). La formule est certes banale, mais on peut comprendre l'intérêt qu'il y avait pour les enfants du tyran à insister sur la filiation : dans une cité où la position de tyran n'était en rien héréditaire, quand bien même aurait-elle été institutionnelle, la seule légitimité d'Hippias et d'Hipparque était de s'inscrire dans une continuité dynastique, où leur père avait réglé pour eux les problèmes liés à l'exercice d'un monopole politique⁴⁷. La notion de Pisistratides apparaît donc aussi comme une formule politique. Tel qu'il est utilisé par Hérodote, le terme Πεισιστρατίδαί désigne en outre la descendance des fils de Pisistrate, adoptant dès lors une valeur gentilice. Ainsi, lorsqu'Hérodote évoque la présence de Pisistratides à la cour de Darius (6.94), puis mentionne des "Pisistratides montés à la cour de Suse" auprès de Xerxès (7.6), il est assurément question d'Hippias, mais aussi de ses enfants et peut-être petits-enfants. Parmi ceux-ci, il faut probablement mentionner les enfants issus du mariage de sa fille Archédikè avec le tyran de Lampsaque ; mais nous passons là à une descendance par les femmes⁴⁸. Il ne semble pas que le terme ait franchi une autre génération, les descendants de Pisistrate disparaissant à ce moment de nos sources. En revanche, conformément à l'histoire officielle de la démocratie, Athènes put garder longtemps la trace de l'interdiction faite à tout Pisistratide de rentrer en ville : comme le rapporte Marcellinos (*Vit. Thuc.*, 32), lors de la défaite de Sicile, les Athéniens concédèrent le

46. Sur ce passage, voir le commentaire de Carlier 1984, 271.

47. De la même manière, les enfants de Thémistocle tinrent-ils à faire valoir leur filiation à leur arrivée à Athènes après la mort de leur père, dans une cité qui ne les avait peut-être pas vu naître ; c'était pour eux une manière d'assurer leur citoyenneté athénienne ; cf. Duplouy 2006a, 69-71.

48. Duplouy 2006a, 89-90.

retour d'exil aux bannis, à l'exception des Pisistratides (πλήν τῶν Πεισιστρατιδῶν). Enfin, il faut noter que d'après Hérodote (5.65), les Pisistratides se disaient "Pyliens d'origine et Néléïdes" (Πύλιοι τε καὶ Νηλεΐδαι), sachant qu'Hippocrate, le père de Pisistrate, passe pour avoir nommé son fils en souvenir de Pisistrate fils de Nestor, petit-fils de Nélée. Sans entrer dans un débat complexe, qui touche à la construction de l'histoire mythique d'Athènes et sans doute au récit de la colonisation ionienne⁴⁹, nous pouvons penser qu'en jouant sur une homonymie, les tyrans se sont rattachés à la geste pylienne et à une dynastie mythique prestigieuse, renforçant d'autant leur légitimité à la tête d'Athènes. Il s'agit là d'une autre stratégie gentilice développée par Pisistrate et ses fils pour asseoir leur pouvoir sur la cité.

C'est vraisemblablement vers la même époque, que Clisthène et les siens donnèrent de l'actualité au nom Ἀλκμεωνίδαι (on trouve aussi Ἀλκμαιωνίδαι). Certes, les prosopographes et les historiens contemporains ont retracé l'histoire des Alcéméonides au moins depuis le Mégaclos qui au début du VI^e siècle massacra les partisans de Cylon⁵⁰, sachant que Clisthène et plus tard Périclès eurent à endurer les conséquences de l'agos cylonien⁵¹. C'est pourtant lors des luttes politiques de la fin du VI^e siècle que cette désignation semble avoir pris tout son sens, si l'on en juge du moins de l'actualité du personnage d'Alcméon, dont ils prétendaient être les descendants. Alcméon occupe une place significative dans l'histoire d'Athènes – il commanda les forces athéniennes durant la Première Guerre sacrée et fut vainqueur à la course de chars à Olympie (sans doute en 586) –, mais c'est sa rencontre fictive – parce que chronologiquement invraisemblable – avec le roi de Lydie Crésus (561-547) qui semble avoir fait tout l'intérêt du personnage. Dans un passage reprenant deux moments essentiels de la geste alcméonide, Hérodote (6.125) rapporte que pour remercier Alcméon d'avoir aidé les Lydiens à consulter l'oracle de Delphes, il le fit venir à Sardes et l'autorisa à prendre tout l'or qu'il pouvait emporter sur lui. Le sens et l'utilité d'une telle fiction s'éclairent à la lumière des événements des années 514-510. Selon divers auteurs anciens⁵², la reconstruction du temple de Delphes n'aurait été pour les Alcéméonides qu'un moyen d'obtenir de l'argent afin d'acheter l'aide des Spartiates pour expulser les tyrans d'Athènes. J'ai montré ailleurs comment la rencontre entre

49. Sakellariou 1958, 25 et 52.

50. Ainsi Davies 1971, 370-371 (n° 9688, II). Sur la chronologie du coup d'État de Cylon, Lévy 1978.

51. Hdt. 5.70-71 ; Thc. 1.126-127, sans compter divers *ostraca* concernant Xanthippe et Mégaclos fils d'Hippocrates ; cf. Siewert 2002, T1/91-93 et 153. La bibliographie est abondante ; citons notamment Jacoby 1949, 186-188 ; Thomas 1989, 272-81 ; Pomeroy 1997, 83-84.

52. Philochore, *FGrHist* 328 F 115 ; Arist., *Ath. Pol.*, 19.4 ; Dem., *C. Midias* [21], 144 ; Isoc., *Antid.* [15], 232.

Alcméon et Crésus avait pu constituer pour les Alcméonides une excellente défense contre cette accusation de détournement de fonds. Grâce aux dons de Crésus, non seulement les Alcméonides faisaient remonter leur richesse bien avant l'adjudication des travaux du temple, mais encore cette fortune était blanchie par une origine tout à fait prestigieuse, dont le sanctuaire de Delphes lui-même se glorifiait en exhibant les offrandes de Crésus⁵³. L'actualité du personnage éponyme d'Alcméon en cette période charnière de l'histoire athénienne est du reste confirmée par l'existence d'un vase à figures noires des années 480 représentant la victoire d'un Alcméon à la course de chars⁵⁴. Quel autre Alcméon que l'ancêtre de Clisthène ou du Mégaclês ostracisé en 486 pourrait ainsi être remis en scène un siècle après une victoire à Olympie ? D'aucuns ont certes cru que l'ancêtre éponyme du groupe était cet Alcméon petit-fils du roi de Pylos Nestor, qui selon Pausanias (2.18.8-9) était venu se réfugier en Attique et avait fondé la race des Alcméonides⁵⁵. L'existence d'homonymes participe de la logique généalogique et, en l'occurrence, il était certainement intéressant de convoquer un ancêtre mythique, ne serait-ce que pour faire concurrence à l'ascendance pyléenne des Pisistratides. L'ambiguïté éponymique entre les deux Alcméon n'affaiblit donc nullement le rôle du second dans la geste alcméonide. Le recours au gentilice Ἀλκμεωνίδαι, également attesté au singulier (cf. Κλεισθένης ἀνὴρ Ἀλκμεωνίδης, Hdt. 5.66), put en outre être facilité par l'existence d'un Alcméonides fils d'Alcméon, connu par sa dédicace au Ptoion (cf. supra). Ainsi, un patronyme de forme homérique était-il devenu un anthroponyme puis un gentilice.

L'opposition aux Pisistratides et à leurs stratégies gentilices paraît du reste avoir été un stimulant important à l'utilisation d'une désignation familiale commune. Chez les auteurs anciens, la notion d'Alcméonides se trouve en effet normalement associée à la lutte contre la tyrannie de Pisistrate et de ses fils⁵⁶. Cette dénomination permettait de fédérer les efforts passés et présents de toute une lignée dans la lutte contre les tyrans : à la fin du VI^e siècle, le concept d'Alcméonides rassemblait au moins les figures de Mégaclês, adversaire historique de Pisistrate, et de Clisthène, leader de la lutte anti-tyrannique et fondateur de l'isonomie. La continuité de leur opposition aux tyrans se trouvait ainsi soulignée par le seul terme Ἀλκμεωνίδαι. Ce n'était pas peu de choses pour des individus qui durent affronter diverses accusations de trahison – notamment

53. Duplouy 1999, 9-16.

54. ABV 401. Dernièrement, Nicholson 2005, 28.

55. Töpffer 1894 ; Roussel 1976, 62-63.

56. Reprenant son discours sur Athènes, Hérodote (5.62) présente les Alcméonides par ces mots : γένος ἔδοντες Ἀθηναῖοι καὶ φεύγοντες Πεισιστρατίδας. Thucydide les mentionne une fois (6.59.4), à propos de l'expulsion d'Hippias. De même dans la *Constitution d'Athènes* (19-20 et 28.2), les Alcméonides n'existent que par opposition aux tyrans.

l'affaire du bouclier de Marathon, dans laquelle ils étaient soupçonnés d'avoir aidé Hippias à reprendre pied à Athènes grâce aux Perses – ainsi que l'ostracisme de Mégaclys en 487/486 – dans un contexte où, nous dit la *Constitution d'Athènes* (22.5-6), les “amis des tyrans” (τοὺς τῶν τυράννων φίλους) étaient visés –, sans compter la concurrence des Tyrannoctones pour le prestige d'avoir chassé les tyrans d'Athènes. Si le terme Pisistratides avait permis aux enfants de Pisistrate de légitimer leur position à la tête de la cité par une continuité dynastique, il est indéniable que le concept d'Alcméonides avait l'avantage d'incarner, en ce tournant des VI^e et V^e siècles, la continuité de la lutte anti-tyrannique. Ἀλκμεωνίδαί désignait donc bien plus qu'une lignée d'individus célèbres, c'était aussi un mot d'ordre politique, un terme qui mobilisait avec lui une série d'icônes.

Il faut noter, enfin, que c'est probablement à la même époque, dans les dernières décennies du VI^e siècle, que se constituait un autre groupe d'opposants à la tyrannie : loin d'être les membres d'une ancienne noblesse attique, les Eupatrides (Εὐπατρίδαι) apparaissent en effet à ce moment dans nos sources comme de “nobles défenseurs de la patrie”, dont les membres et leurs descendants sont tous connus pour leur action contre les Pisistratides. Comme je l'ai proposé, Tyrannoctones, Eupatrides et Alcméonides semblent avoir été trois factions, en partie rivale, dans la lutte contre les tyrans⁵⁷. Le mode de suffixation patronymique en -ίδαί, jusqu'alors peu attesté dans les textes archaïques pour désigner des lignées, se trouvait ainsi soudainement mis à la mode à Athènes dans un contexte de rivalité politique.

Avant de devenir courant à partir d'Hérodote et de Thucydide, le terme Ἀλκμεωνίδαί est attesté pour la première fois dans les années 480. Pindare consacre la 7^e *Pythique* à l'éloge de Mégaclys, vainqueur à la course de chars à Delphes en 486, alors que celui-ci était ostracisé d'Athènes par ses concitoyens. Dans cette ode très brève, le poète en profite pour louer la “puissante race des Alcméonides” (Ἀλκμανιδῶν εὐρυσθενεῖ γενεῆ) et évoquer les victoires acquises par Mégaclys et ses ancêtres, dont celle rapportée d'Olympie. Plusieurs milliers d'ostraca concernent les Alcméonides. Un seul pourrait toutefois renvoyer explicitement au groupe lui-même, encore est-ce une lecture restituée⁵⁸ : [Ἀλκ]μεον[ίδων Καλλ]ίχσεν[ος Ἀρ]ιστο[νύμο]. On suppose ainsi que Callixenos fils d'Aristonymos, l'un et l'autre inconnus en dehors des ostraca, faisaient partie des Alcméonides, appartenance exprimée par un génitif partitif au pluriel (Ἀλκμεωνιδῶν), comme cela arrive normalement (cf. Hdt. 6.127, τῶν Σκοπαδέων Διακτορίδης Κραννώνιος, Diactoridès de Crannon, membre des Scopades). La lecture n'est pas assurée, mais aucune autre restitution ne s'impose. Une

57. Duplouy 2003.

58. Siewert 2002, T1/62 (avant 480).

autre série d'*ostraca*, au nom d'un Mégaclês fils d'Hippocratès, pose quelque difficulté d'interprétation : Μεγακλῆς ἠπποκράτος τάλκμεονίδο ou Μεγακλῆς ἠπποκράτος τὸ Ἄλκμεον[ί]δο⁵⁹. D'aucuns ont cru y retrouver le gentilice Ἄλκμεωνίδης, mais on imagine mal qu'un tel mot se rapporte, comme l'imposent le génitif et l'article τοῦ, à Hippocratès et non à son fils Mégaclês. La formule τοῦ Ἄλκμεωνίδου se comprend en revanche sans trop de difficultés comme le patronyme d'Hippocratès. Il existe de fait plusieurs *ostraca* au nom d'Hippocratès fils d'Alcméonides (ἠπποκράτης Ἄλκμεονίδο)⁶⁰. Si notre Mégaclês est bien son fils⁶¹, il faudrait alors lire sur la série d'*ostraca* en question : "Mégaclês fils d'Hippocratès, petit-fils d'Alcméonides"⁶².

Les Alcméonides eurent divers représentants tout au long du V^e siècle, jusqu'à Périclès et Alcibiade, qui ne leur étaient rattachés que par leur ascendance maternelle, mais qui n'hésitaient pas à s'en revendiquer. Des Eupatrides sont également connus durant le V^e siècle en la personne des descendants de ces "nobles" adversaires des tyrans. A côté de ces deux groupes, on repère de nouveaux venus dans l'utilisation – parfois rétrospective – de noms gentilices en -ίδαι.

Dans le deuxième quart du V^e siècle, Phérécyde dressa, à l'instigation de Cimon, la généalogie de Miltiade l'Ancien jusqu'à Philaios, constituant ainsi une lignée d'individus célèbres et prestigieux. L'Œciste de Chersonèse représentait pour le stratège une part importante de sa propagande personnelle : son hospitalité ou ses aventures dans le nord de l'Égée servaient ainsi celles de Cimon. L'histoire familiale permettait au demeurant de projeter dans le passé la rivalité actuelle entre Cimon et Périclès, en convoquant le personnage d'Hippocleidès, qui par une danse inconsidérée perdit la main d'Agaristè de Sicyone au profit de l'Alcméonide Mégaclês⁶³. Si la généalogie de Philaios date bien de cette époque, le terme Φιλáιδαι n'apparaît en revanche – du moins avec ce sens gentilice (cf. infra) – qu'à la fin de l'époque classique, lorsqu'Épicure prétendit appartenir à la famille des Philaïdes, prouvant l'existence – qu'il s'agisse d'une survivance ou d'une résurrection – d'un "lobby" philaïde au IV^e siècle⁶⁴. Bien que probable, l'existence antérieure de ce terme ne peut qu'être postulée.

59. Siewert 2002, T1/89-90 (Gentiliz 'Alkmeonides' ?).

60. Siewert 2002, T1/43.

61. Cela suppose l'existence de deux Mégaclês fils d'Hippocratès : l'un petit-fils de Mégaclês, l'époux d'Agaristè, et l'autre petit-fils d'Alcméonides, frère de ce dernier. Ainsi Bicknell 1972, 72-75 ; *contra* Davies 1971, Table I.

62. La mention du papponyme n'est pas un *hapax* dans les *ostraca* ; cf. Siewert 2002, 71 : [-] Gnathonos Echekleous. Elle s'explique du reste ici très bien par l'existence d'un homonyme (cf. n. précédente). C'est la lecture adoptée notamment par Hansen et Nielsen 2004, 59 n. 21.

63. Phérécyde, *FGrHist* 3 F 2. Sur ces questions, Viviers 1987 ; Duplouy 2006a, 58-64.

64. Diogène Laërce 10.1 (citant le *Περί εὐγενείας* de Métrodore de Lampsaque).

Les Philaïdes constituent de fait l'une de ces "grandes familles" athéniennes, qui livrèrent tant d'hommes valeureux à la cité : Hippocleidès, Miltiade l'Ancien, Miltiade le Jeune, Cimon. Pareille continuité dynastique est pourtant fictive. Il convient en effet de distinguer clairement la famille de Miltiade l'Ancien, qui se rattachait effectivement à Philaios, et celle de son frère utérin Cimon Coalémos et de ses descendants, Miltiade le Jeune et Cimon – pour lesquels divers néologismes ont été inventés, *Cimonides ou *Stésagorides (cf. supra). Ainsi Philaios était-il tout au plus pour Cimon ce que Pierre Vidal-Naquet a appelé un "ancêtre adoptif"⁶⁵. Seul l'activisme gentilice du stratège de l'Eurymédon avait pu laisser croire qu'il descendait effectivement de Miltiade l'Ancien et, au-delà, de Philaios. Quant à Épicure, on ignore comment il se rattachait à la lignée. Notons néanmoins que Miltiade l'Ancien, ultime descendant connu de Philaios, mourut "sans enfant" (cf. Hdt. 6.38). En tant que philaïde, le philosophe ne peut donc être issu que d'une branche collatérale, à moins que cette ascendance ne fût plus lâche, pour ne pas dire fictive. En matière de généalogie, l'essentiel n'était pas d'apporter les preuves diplomatiques de ses prétentions, mais bien de la faire accepter par l'opinion publique. Et sur ce point, rien ne permet de douter du succès de Cimon ou d'Épicure.

L'exemple des Philaïdes nous conduit vers le cas de ces lignages tardivement constitués, tels les Bousélides. Démosthène (C. *Macartatos* [43], 19 et 79) rapporte l'existence à son époque d'un enclos funéraire commun aux descendants de Bousélos d'Oion, connu comme le tombeau des Bousélides (τὸ μνημα Βουσελιδῶν). Ce Bousélos vivait au V^e siècle et avait eu cinq fils, ayant chacun constitué son *oikos*. On voit ainsi comment une lignée a pu se former à partir d'un ancêtre bien réel et se doter, à la manière des "grandes familles" d'une appellation gentilice⁶⁶. Il suffisait parfois de peu, comme un nom en -ἴδαι, pour se donner les apparences des grands.

Il faudrait bien entendu multiplier les exemples, qui ont chacun leur spécificité. Les lignées athéniennes évoquées ici me paraissent toutefois représentatives de la nature et du fonctionnement de ces gentilices en -ἴδαι. D'ordinaire, ceux-ci ne s'appliquent pas à une famille ancestrale, dont les membres occupèrent le devant de la scène sociale durant plusieurs siècles. Si des "grandes familles" existent, tout au plus paraissent-elles avoir été actives et puissantes sur quelques générations, deux siècles pour les plus durables. Dans cette perspective, le recours à une désignation collective en -ἴδαι n'est rien d'autre que l'un des outils disponibles de l'arsenal gentilice, à côté de la création de généalogies ou de monuments dynastiques.

65. Vidal-Naquet 1981, 386.

66. Sur cet exemple, Bourriot 1976, 568-569 ; Roussel 1976, 56.

ΤΟΠΟΝΥΜΕΣ ΕΤ ΔΕΡΙΒΕΣ

Divers mots en *-ίδαι* ou en *-άδαι* sont des toponymes ou des dérivés désignant les habitants du lieu.

Il en va ainsi tout d'abord de diverses peuplades et localités non-grecques. Ethnographe à ses heures, Hérodote cite les *Καλλιπίδαι*, peuple helléno-scythe (4.17), les *Σκυρμιάδαι*, peuple thrace (4.93), les *Ἄδυρμαχίδαι*, peuple libyen (4.168). Parmi les peuplades libyennes, Skylax (107-108) mentionne les mêmes Adyrmachides et ajoute les *Μαρμαρίδαι*. Ctésias (*FGrHist* 688 F 63) nomme les *Βησσάδαι*, qu'il définit comme un peuple de la région d'Axoum, tandis qu'Eudoxos de Cnide (fr. 304) évoque les *Σκυμνιάδαι*, peuple gète. Strabon, Appien, Plutarque, Ctésias et déjà Anaximène (*FGrHist* 72 F 19) mentionnent la ville de Pasargades (*Πασαργάδαι*) ; seul Hérodote (1.125), au moyen d'un vocabulaire grec, en fait l'une des trois subdivisions (*γένεα*) des Perses. Comme le note Pierre Briant, la terminologie iranienne distingue également plusieurs tribus, qui sont des réalités à la fois génétiques et spatiales : Pasargades est ainsi un ethnonyme et un toponyme⁶⁷.

Dans son inventaire des cités grecques archaïques et classiques, Mogens H. Hansen a recensé une série de toponymes ou d'ethniques de cité en *-ίδαι*⁶⁸. Ainsi connaît-on la cité d'Oiniadai (*Οϊνιάδαι*) en Acarnanie (Thc. 1.111.3 ; Soph., *Tr.*, 510 ; Scyl. 34). On restitue à partir de l'ethnique *Αἰολιδεύς* (Hdt. 8.35) le nom de la cité phocidienne d'*Aiolidai. La cité arcadienne de Teuthis avait pour ethnique *Τευθίδας*, attesté sur les monnaies hellénistiques ; tandis qu'en Sicile la cité de Kephalaïdion (act. Cefalù) disposait, entre autres, comme ethnique de *Κεφαλωίδης* (Ptol., *Geog.*, 3.4.3). Hansen mentionne aussi deux toponymes n'ayant pas le statut de *polis*⁶⁹. Il s'agit de Kragalidai en Phocide (Aeschin., *C. Ctésiphon* [3], 107-108) et de Klamadai, site des propriétés samiennes de Cléomède (IG, I³, 96, l. 5). A ces derniers, il convient d'ajouter divers autres cas. Dans la *Constitution des Naxiens*, Aristote (fr. 558, *apud* Athénée VIII 348b) mentionne la *kômè* de *Ληστιάδαι*, dont le nom dérive manifestement du substantif *ληστής* et signifie "repaire de brigands". Mentionnons enfin *Βραγχίδαι*, attesté d'Hérodote (1.92) à Eusèbe (*PE*, 5.6.1), comme une localité de la *chôra* milésienne⁷⁰.

67. Briant 1996, 28-29.

68. Hansen & Nielsen 2004, n° 130 (Oiniadai), 170 (*Aiolidai), 298 (Teuthis) et 32 (Kephalaïdion).

69. Hansen & Nielsen 2004, 402 (Kragalidai) et 1060 (Klamadai).

70. Ehrhardt 1998. Les Branchides de Strabon (11.11.4, 14.1.5, 17.1.43), hypothétique famille sacerdotale de Didymes, appartiennent à la geste d'Alexandre et à la propagande milésienne d'époque hellénistique ; cf. Duplouy 2006a, 210-211.

D'autres cas sont plus litigieux. Une stèle archaïque de l'Acropole d'Athènes porte la dédicace : Ἀθηνάαι δε[κᾶτεν ἔργον] καὶ χρεμάτογ ἀ[νέθεκ]εν Κολλυτίδες Ἀρχενείδες (IG, I³, 779). On a beaucoup hésité sur la signification exacte du terme Κολλυτίδης. Pour Wilamowitz, Archénéïdès appartenait au *génos* (au sens de "famille aristocratique") des *Kollytidai, pourtant inconnu par ailleurs. Raubitschek, suivi par Lazzarini, tenait en revanche le mot pour une variante, non autrement attestée, du démotique Κολλυτεύς⁷¹. Considéré comme un adjectif topographique, Κολλυτίδης renverrait donc à l'origine géographique d'Archénéïdès. En ce sens, le mot semble avoir désigné, non le deme de Kollytos, mais la localité du même nom qui précéda l'instauration des subdivisions civiques clisthénienne. Kollytos était une localité urbaine à forte concentration de métèques et d'artisans, et l'on serait tenté de suivre Raubitschek qui identifie le dédicant au peintre Archénéïdès. On comprendrait alors qu'il y ait eu quelque avantage, pour un individu qui s'acquittait d'une *dékate* sur le produit de son travail, à mentionner l'endroit où il possédait son atelier. Κολλυτίδης a, il est vrai, une consonance plus "aristocratique" que Κολλυτεύς. Mais peut-être était-ce l'effet recherché par l'artiste ? On se souvient en effet comment Dicéopolis, obligé de flatter les Acharniens pour être écouté d'eux, les traite plaisamment d'Acharnéïdes, ὤχαρνηίδαί (Ar., Ach., 322).

Enfin, il faut peut-être ranger dans cette catégorie les énigmatiques Mylétides, qui participèrent à la fondation d'Himère. Thucydide (6.5.1) rapporte que "les fondateurs d'Himère partirent de Zancle ; les plus nombreux étaient originaires de Chalcis, auxquels se joignirent des bannis de Syracuse, vaincus dans une *stasis*, qu'on nommait Mylétides" (ἐκ Συρακουσῶν φυγάδες στάσει νικηθέντες, οἱ Μυλητίδαί καλούμενοι). De son côté, Strabon (6.2.6 [C272]) note qu'Himère fut fondée par les Zancliens établis à Mylai (τὴν μὲν Ἰμέραν οἱ ἐν Μυλαίς ἔκτισαν Ζαγκλαῖοι). Comme le notait Georges Vallet, "il est [...] impossible de considérer comme fortuit le parallélisme entre cette participation des Mylétides à la fondation d'Himère et la colonisation de cette même ville par les habitants de Myles"⁷². Les textes ont pourtant suscité une abondante discussion et l'on supposa généralement que Strabon avait compris l'expression οἱ Μυλητίδαί de Thucydide par "habitants de Mylai", transformant ainsi en οἱ ἐν Μυλαίς ce que d'aucuns avaient déjà pris pour un clan aristocratique

71. Wilamowitz 1893, 183-184 ; Raubitschek 1949, n° 184 ; Lazzarini 1976, n° 671 et p. 66 ; Whitehead 1986, 74 n. 32. Raubitschek tenait l'usage du démotique pour l'indice d'une datation postérieure aux réformes de Clisthène. Whitehead 1986, 70 a toutefois noté que de pareils adjectifs étaient attestés dès avant 508/507. En l'occurrence, la graphie de l'inscription pourrait tout autant dater du dernier quart du VI^e que des premières années du V^e siècle.

72. Vallet 1958, 81-84.

syracusain⁷³. Nous voyons ici comment une interprétation exclusivement gentilice des termes en *-ίδαι*, habituelle dans la recherche contemporaine, a pu conduire à une mise en cause des sources anciennes, en l'occurrence Strabon. La logique gentilice du géographe d'époque augustéenne, habitué à décrire les généalogies mythiques et à les désigner par des termes en *-ίδαι* / *-άδαι*, n'est pourtant pas à mettre en doute ; il est donc vraisemblable qu'il avait une bonne raison pour ne pas lui-même comprendre l'expression de Thucydide en des termes gentilices. Au demeurant, l'hypothèse gentilice ne rend pas compte du mot *Μυλητίδαι* et de son étymologie. Devrait-on supposer l'existence d'un ancêtre éponyme pour expliquer le cas des Mylétides syracusains ? L'explication toponymique est peut-être plus simple. Certes, *stricto sensu*, *Μυλητίδαι* n'est pas un toponyme ni un ethnique : la cité s'appelle *Μυλαί* et l'ethnique est *Μυλαῖος*⁷⁴. A raison d'ailleurs, car il n'est jamais question dans les récits de fondation d'Himère de "citoyens de Mylai" : Thucydide parle de "bannis de Syracuse" et Strabon de "Zancliens établis à Mylai". L'analogie avec des anthroponymes tels *Ἵρωπιάδης* ou *Ἐρετριάδας* (cf. supra), où le suffixe *-άδης* a une valeur topographique évidente, me semble en revanche fournir une piste d'interprétation intéressante. Si des pères ont pu donner à leur enfant un nom dénotant une origine géographique, on peut comprendre qu'un groupe d'individus ait tenu à conserver, par une désignation collective, une trace de son périple dans le cadre d'une entreprise internationale de fondation coloniale. Ni Thucydide ni Strabon ne contesteront en effet la complexité du parcours et la disparité ethnique des colons d'Himère, comme le prouve du reste l'existence de trois œcistes.

SUBDIVISIONS DU CORPS CIVIQUE

Parmi les diverses structures sociales produites par la civilisation grecque, certaines entités avaient la caractéristique de rassembler l'ensemble des citoyens à travers leurs ramifications et pouvaient ainsi assurer les fonctions politique, sociale, administrative, etc. de "subdivisions du corps civique"⁷⁵. Rassemblant la documentation disponible, Nicolas F. Jones a dressé un inventaire des ces cadres de sociabilité intermédiaires entre l'*oikos* et la *polis*⁷⁶. À côté des entités bien connues que sont les *dèmes*, les *phylai*, les *phratries* – quoique ces mots ne renvoient pas nécessairement à des groupes de même nature dans chaque cité –, il existe des désignations plus rares (*pyrgoi* de Téos, *obai* de

73. Dunbabin 1948, 56 n. 5 et 300 ; cf. Ziegler 1933, col. 1042 (*Sippe der Myletiden*).

74. Hansen & Nielsen 2004, n° 38. Sur le statut civique particulier de Mylai d'après le *Copenhagen Polis Centre*, Nielsen 2002a, 59-60.

75. Dernière synthèse en date sur ces entités, Davies 1996.

76. Jones 1987.

Sparte, etc.), dont le contenu et la fonction précise ne sont pas toujours clairs. Ces unités administratives apparaissent parfois dans la formule onomastique du citoyen, constituant une catégorie de termes qu'Hansen a proposé de répertorier comme "sub-ethniques"⁷⁷. À côté de l'idionyme et du patronyme, celle-ci comprendra donc un adjectif désignant l'appartenance à l'une des entités civiques en vigueur.

Une part importante des noms en *-ίδης* et en *-άδης* appartient à ces sub-ethniques, tandis que leurs correspondants en *-ίδαί* ou en *-άδαι* désignent les entités administratives elles-mêmes. Tout citoyen, quel que soit son rang, étant membre de fait de ces subdivisions constitutives du corps civique, aucune connotation aristocratique ne peut être attachée à l'usage de ces mots de forme patronymique. De tels noms sont attestés à travers de nombreuses cités grecques. Je me contenterai ici de prendre en exemple les entités athéniennes, qui sont les moins mal connues.

Près de trente *dèmes* attiques portent des noms en *-ίδαί*, *-άδαι* ou *-ιάδαι* : Pambotadai, Sybridai, Ionidai, Kydantidai, Philaidai, Skambonidai, Aithalidai, Eupyridai, Hybadai, Kropidai, Paionidai, Eiresidai, Iphistiadai, Lakiadai, Boutadai, Hippotomadai, Perithoidai, Kothokidai, Tyrmeidai, Daidalidai, Epieikidai, Eroiadai (deux fois, dans deux tribus), Keiriadai, Thymaitadai, Auridai, Semachidai⁷⁸. L'existence de ces "dèmes à nom patronymique" a longtemps fait croire à l'existence de *géné* – au sens où l'entendait Fustel de Coulanges – du même nom. Aussi alla-t-on parfois jusqu'à inventer des familles aristocratiques non attestées par ailleurs⁷⁹. Il paraissait normal, en effet, que ces dèmes aient tiré leur nom de quelques nobles locaux. Mis à part ces extrapolations anciennes et peu crédibles, a fortiori après les démonstrations de Roussel et Bourriot, seuls quelques-uns de ces dèmes furent effectivement au cœur d'une théorie gentilice. Arguant de l'existence d'antiques "grandes familles" tels les Philaïdes ou les (Étéo-)Boutades, David M. Lewis supposa que la création et la dénomination des dèmes clisthéniens se firent au détriment des lignées homonymes, avec l'intention explicite de nuire aux aristocrates et à leur structure nobiliaire dans la construction de la nouvelle Athènes. La théorie de Lewis connut un vif succès et, aujourd'hui encore, divers historiens expliquent qu'il n'était pas possible de créer les dèmes de Boutadai ou de Philaidai, par définition ouverts à tous les citoyens résidant en 508/507 dans ces localités, sans porter préjudice aux quelques nobles qui jusqu'alors se réservaient ces appellations prestigieuses en *-ίδαί* ou *-άδαι*⁸⁰. Cette interprétation

77. Hansen 2004 ; pour l'essentiel repris dans Hansen & Nielsen 2004, 59-61.

78. Je reprends ici la liste donnée par Jones 1987, 14.

79. Meyer 1901, 282 ; Töpffer 1889, 18 et 315-16.

80. Lewis 1963, 26 [repris dans Lewis 1997, 82-83]. Parmi les auteurs à adopter son argumentation, retenons en particulier Jones 1987, 7.

fut toutefois critiquée, à juste titre, par divers historiens⁸¹. Les Philaïdes, avons-nous vu, ne se revendiquèrent sans doute comme tels qu'à partir de la généalogie dressée par Phérécyde, si ce n'est en fait à partir de la fin du IV^e siècle lorsque le mot Φιλαΐδαι est attesté pour la première fois avec ce sens gentilice (cf. supra). Il faut dire que la plus ancienne occurrence du mot désigne, sans ambiguïté, les habitants d'un dème. Hellanicos (FGrHist 4 F 163) note que "les gens de Myrrhinous (οἱ Μυρρινούσιοι) nommaient leur Artémis *Kolainis*, de la même manière que ceux du Pirée (Πειραιεῖς) l'appelaient *Mounichia* et ceux de Philaidai (Φιλαΐδαι) *Brauronia*". Mais surtout, il faut signaler que le dernier Philaïde connu, Miltiade l'Ancien, est mort "sans enfant" avant les réformes clisthénienne. Le terme était donc libre et on pourrait aussi penser que Clisthène honora en fait une lignée éteinte en donnant le nom de celle-ci à l'une des entités administratives qu'il créait. Rien ne permet au demeurant de rattacher les Philaïdes à la région de Brauron où fut localisé le dème de Philaidai, bien au contraire même. Certes, Plutarque (*Sol.*, 10) rapporte qu'en s'installant en Attique, Philaios avait élu domicile à Brauron et qu'il devint ainsi l'éponyme du dème Philaidai. Mais les ancêtres d'Épicure, seul Philaïde explicitement désigné comme tel dans nos sources, résidaient en 508/507 dans le dème de Gargettos, à l'est de la ville⁸². Quant à Miltiade l'Ancien, si l'on en croit Hérodote (6.34-35), il résidait le long de la voie sacrée allant d'Athènes à Delphes⁸³. De manière analogue, le dème de Boutadai, dans l'*asty*, reprit vraisemblablement le nom d'une vieille communauté religieuse au nom en -άδαι – comme il en existait alors d'autres (cf. infra) – établie dans un ancien quartier du même nom, à l'ombre de l'Acropole. Les membres de cette dernière avaient le privilège de fournir à la cité la prêtresse d'Athéna Polias et le prêtre de Poséidon, deux des divinités les plus importantes d'Athènes. Tel semble avoir été leur seul motif de gloire, car avant Lycurgue, qui était issu de leurs rangs, aucun d'eux n'apparaît à une place éminente dans l'histoire de la cité. Au cours de l'époque classique, les responsables de ces cultes prirent le nom d'Étéoboutades, se revendiquant comme les "vrais descendants" du héros, afin de se distinguer de tous ceux qui portaient désormais leur nom parce qu'en 508/7 leurs ancêtres résidaient dans la nouvelle subdivision civique. Si la dénomination du dème était effectivement perturbante, le prestige associé aux "véritables Boutades" ne paraît nullement avoir été entaché par la nouvelle donne administrative.

Sur la trentaine de phratries athéniennes attestées avec certitude ou seulement vraisemblables, près de la moitié portait un nom en -ίδαι ou -άδαι : Achniadai,

81. En particulier, Roussel 1976, 70 et 275 ; Bourriot 1976, 1297-1347.

82. Diogène Laërce 10.1 (citant le *Περὶ εὐγενείας* de Métrodore de Lampsaque).

83. Pour une autre interprétation de l'épisode des Dolonces, Viviers 1987, 309-312.

-akinidai (?), Amphidoklidai, Apehidantidai (?), Demokleidai (?), Demotionidai, Elaidai (?), Epikleidai, Etionidai, Euergidai (?), Glaukidai, Medontidai, Menestheidai, Pyrrhakidai (?), Therrikleidai, Thyrgonidai, Titakidai, Zakyadai (?)⁸⁴. S'il est communément admis que les habitants d'un dème ne descendent pas tous d'un ancêtre unique, bien qu'ils portent un démotique de forme patronymique, on a souvent considéré la phratrie comme un groupe de parenté rassemblant la descendance, même éparse, d'un ancêtre commun⁸⁵. Pourtant, comme le note S. Lambert, "it cannot be demonstrated that phratry members were, or conceived of themselves as being, descended from a common ancestor", et d'ajouter "we cannot demonstrate that the names in -idai originated in a period when they did have a literally patronymic connotation"⁸⁶. Dans les deux cas, dèmes et phratries, l'éponyme était sans doute davantage considéré comme un héros fondateur que comme un ancêtre, déniait ainsi aux suffixes *-ίδαι* et *-άδαι* leur traditionnelle valeur gentilice. Il n'est pas davantage fondé, explique Roussel, de considérer que les phratries aient été à l'origine exclusivement composées d'aristocrates, puis qu'elles se soient ouvertes aux masses populaires⁸⁷. Quelles que furent les activités exactes des phratères, en dehors de la célébration des Apatouries, l'un des rôles dévolus à ces entités – éventuellement progressivement acquis – était en effet la transmission de la citoyenneté athénienne. Aussi la qualité d'Athénien était-elle indissociable de l'appartenance à une phratrie. Exclu du droit de cité par l'assemblée de son dème, Euxithéos, client de Démosthène, se devait d'établir son droit à la citoyenneté : après avoir rappelé qu'il était né de deux Athéniens, il entend produire toutes les preuves nécessaires, à commencer par son "introduction dans une phratrie" (C. *Euboulidès* [57], 46). Dans l'Athènes classique, l'affiliation à une phratrie, comme à un dème, jouait en ce sens un rôle essentiel dans la qualification civique.

Enfin, même les *phylai* attiques, d'ordinaire dénommées par un mot féminin en *-ίς* (cf. supra), purent à l'occasion être évoquées par des termes en *-ίδαι*, désignant tant la subdivision civique que l'ensemble de ses phylètes. C'est le cas du passage bien connu de Démosthène (*Or. fun.* [60], 27-31), où l'orateur dresse la liste des dix tribus clisthénienne et donne leur ordre de rotation. Dans ce contexte d'éloge des morts pour la patrie, Démosthène évoque les *Ἐρεχθεΐδαι*, les *Αἰγείδαι*, les *Πανδιονίδαι*,

84. J'extrais cette liste de Lambert 1993. Sur l'ambivalence des Médontides, à la fois connus comme phratrie et comme lignée mythique, cf. Lambert 1993, 315-318.

85. Ainsi Jones 1987, 10 considère les phratries athéniennes comme des "kingship groups" sans fonction au niveau de l'"organisation publique" et, partant, ne les recense pas parmi les subdivisions civiques d'Athènes.

86. Sur la nature des phratries athéniennes, Lambert 1993, 9-20 (citation, p. 20 et 10).

87. Roussel 1976, 146-147.

les Λεωντίδαι, les Ἀκαμαντίδαι, les Οἰνεΐδαι, les Κεκροπίδαι, les Ἴπποθωντίδαι, les Αἰαντίδαι et les Ἀντιοχίδαι, rapportant chaque tribu à son héros éponyme et rappelant sa geste. Ces mêmes appellations apparaissent sporadiquement dans d'autres contextes. Ainsi, Bacchylide (*Ép.*, 10.14), célébrant la victoire isthmique d'un Athénien, note qu'il apporte la gloire aux Οἰνεΐδαις. Ces Oinéides n'ont évidemment rien à voir avec Méléagre et Tydée, fils du roi étolien homonyme – ainsi mentionnés par Pi., *I.*, 5.31 (cf. supra) –, mais se rapportent à la tribu *Oinéis*, à laquelle appartenait le vainqueur. De manière analogue, Démosthène (*C. Theocrines* [58], 18) s'adressait aux membres de la tribu *Léontis* par ces mots : ὧ ἄνδρες Λεωντίδαι. Instituées par Clisthène comme réunion de trittyes issues des trois nouvelles régions attiques (*asty*, *mésogée* et *paralie*), les tribus clisthénienne sont des subdivisions administratives “artificielles”, en ce sens que, malgré leur nom en -ίδαι et l'existence d'un éponyme, elles ne rassemblent de toute évidence pas les descendants d'un même héros fondateur. À la différence des *dèmes* et des *phratries*, le doute n'a ici jamais été de mise ni suscité la moindre hypothèse gentilice⁸⁸.

En somme, les noms de forme patronymique que portent ces subdivisions du corps civiques ne désignent aucune “grande famille”. Tout au plus pouvons-nous y voir un “habillage familial”, donnant à ces entités l'apparence de groupes de parenté⁸⁹, une apparence d'autant plus crédible que l'affiliation y était strictement héréditaire, comme l'était du reste le statut juridique de citoyen. De fait, ces entités sociales jouaient un rôle essentiel dans la qualification des citoyens et, partant, dans la transmission du droit de cité. Rappelons que le corps civique dans son ensemble aimait à se penser comme issu d'un ancêtre commun et se dotait régulièrement d'une désignation en -ίδαι (cf. supra). Les règles d'octroi de la citoyenneté à des étrangers, par décision de l'Assemblée du peuple et pour services rendus à la cité, confirment l'importance et le rôle tenu par ces subdivisions civiques. À Athènes, les nouveaux citoyens se trouvaient automatiquement inscrits dans un *dème* – et, partant, dans une *phylè* – ainsi que dans une *phratrie*⁹⁰. Des procédures analogues sont attestées dans les autres cités.

ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Il existait dans les cités grecques, à côté des subdivisions civiques, une série de groupes sociaux qui ne se partageaient pas l'ensemble des citoyens – mais étaient réservés à certains d'entre eux – et qui ne jouaient pas nécessairement de rôle dans la qualification civique des individus. Leur raison sociale touche à divers champs,

88. Kron 1976, 27-28.

89. Comme le relève pour d'autres cas Brulé 1998.

90. Osborne 1981-1983.

notamment culturel et professionnel. Évitions toutefois de parler d'associations "privées", à l'instar de N. F. Jones, car la dichotomie public-privé est particulièrement trompeuse en matière d'histoire grecque⁹¹. Il s'agit plutôt de corporations "professionnelles" ou "artisanales", dont les membres étaient dépositaires d'un savoir-faire particulier (*technè*), réputé héréditaire, à l'image de ces *dèmiourgoi* dont Homère (*Od.*, 17.382-386 et 19.135) entamait la liste : héraut, devin, médecin, charpentier, aède. Nombre de ces associations se disaient issues d'un héros fondateur et portaient un nom en -ἶδαι, se donnant ainsi l'apparence de lignées réelles. À la différence de celles-ci, leur éponyme n'était pas un simple archétype, mais aussi le détenteur de la spécialité artisanale ayant donné corps au groupe. De manière analogue, d'autres corporations portaient un nom renvoyant directement à leur activité, tels les Molpoi et les Onitadai de Milet, deux associations religieuses offrant, entre autres tâches liturgiques, les services de "chanteurs" et de "cuisiniers" rituels⁹². Leur seul titre de gloire résidait par ailleurs dans l'exercice de leur spécialité, en dehors de quoi ces associations n'assumaient normalement aucune position privilégiée dans leur cité. Certains de ces groupes avaient enfin la particularité d'avoir exercé leur art à travers toute la Grèce.

Relevons tout d'abord, comme pour les "lignages aristocratiques", divers excès commis par les modernes, qui ont inventé – ou détourné – des noms en -ἶδαι pour désigner certaines corporations professionnelles. Il en va ainsi des *Dédalides, de ces artistes archaïques qui prétendaient être les disciples – voire les enfants – du sculpteur mythique Dédale⁹³. Le problème est que le mot Δαιδαλίδαι n'est jamais attesté chez les auteurs anciens que pour désigner un dème attique, censé avoir été fondé par Dédale, et ses habitants⁹⁴. Le terme appartient donc sans difficulté à la catégorie des subdivisions civiques et non à celle des corporations artisanales.

À Athènes, rentrent dans cette catégorie les *génè*, entendus au sens technique de "corporations religieuses". Loin des chimères aristocratiques, le terme *génos* désigne en effet dans les textes anciens un véritable groupe, bien défini par ses attributions et ses manifestations religieuses dans la vie publique et se recrutant dans son propre sein par l'hérédité. Chaque *génos* constitue une famille ou un groupement de familles, en ce sens que les gennètes ne sont pas nécessairement liés par le sang ni n'appartiennent à une même lignée, même s'ils se rattachent collectivement à un héros éponyme. Les gennètes

91. Polignac & Schmitt-Pantel 1998. *Contra* Jones 1987, 1 et Jones 1999.

92. Davies 1996, 634. C'est dans cette catégorie que peuvent être rangés les Eupatrides d'Athènes. S'il n'existe aucun ancêtre commun du nom d'Eupatros, le nom peut être expliqué comme "nobles défenseurs de la patrie" et renvoie, en tant que groupe d'action politique, aux adversaires des tyrans et à leurs descendants ; cf. Duplouy 2003.

93. Sur ceux-ci, voir les textes rassemblés par Pollitt [1965] 1990, 19-23.

94. Sur l'adoption par Athènes du personnage de Dédale au v^e siècle, Morris 1992, 258-261.

jouissent du monopole de diverses fonctions sacerdotales ou liturgiques associées à certaines fêtes ou attachées à certains sanctuaires, mais on ignore généralement comment se réglait l'attribution de celles-ci au sein du groupe. Les cultes auxquels se rattachaient les *génè* n'étaient nullement familiaux – ni même d'origine familiale –, mais appartenaient bien à toute une communauté, villageoise ou civique selon leur importance. Ce n'était pas non plus le héros éponyme de ces corporations que l'on honorait dans ces cultes. On compte près d'une cinquantaine de *génè* à Athènes, dont de nombreux portent un nom en *-ίδαί* ou *-άδαί* : Arynandridai, Androkleidai, Antagoridai, Bacchiadai, Brytidai, Diogenidai, Erysichthonidai, Eteoboutadai, Eumolpidai, Euneidai, Zeuxantidai, Hesychidai, Thaulonidai, Theonidai, Kentriadai, Kepholidai, Koironidai, Krokonidai, Kollidai, Koneidai, Kynnidai, Lykomidai, Pamphidai, Poimenidai, Praxiergidai, Selladai, Speusandridai, Philleidai, Phrasidai, Phyllidai, Phytalidai, Charidai, Chimaridai⁹⁵. D'aucuns avaient acquis avec le temps un certain prestige en raison de l'importance des cultes desservis : les Eumolpides fournissaient le hiérophante des mystères d'Éleusis et les exégètes chargés de dire et d'interpréter les règles concernant les rites, les Lycomides étaient détenteurs d'un véritable complexe cultuel à Phlya où se déroulaient des cérémonies d'initiation, tandis qu'aux Étéoboutades étaient réservées les prêtrises d'Athéna Polias et de Poséidon sur l'Acropole. D'autres *génè* furent en revanche beaucoup moins fameux. Ainsi les Croconides d'Éleusis avaient-ils tout au plus un rôle dans le rituel du *crocon* en tant que fournisseur officiel et héréditaire des bandelettes sacrées. Dans aucun cas, la fonction sacerdotale, quand bien même prestigieuse, n'était cependant associée à une quelconque puissance politique ou terrienne. Nous sommes en ce sens assez loin des dispositions prêtées aux "grandes familles".

En dehors d'Athènes, chaque cité avait bien entendu ses groupes spécialisés. Mentionnons ici, *exempli gratia*, le cas des *Ταλθυβιάδαί* de Sparte, connus par le seul Hérodote (7.134-137). Ces individus prétendaient descendre de Talthybios, le héraut d'Agamemnon, qui était honoré d'un sanctuaire à Sparte. Les Thalthybiades exerçaient, apparemment de père en fils (cf. Hdt. 6.60), la fonction de hérauts attitrés des rois et éphores de Sparte. Les privilèges dont ils jouissaient étaient sans doute liés tant à leur fonction qu'à leur ascendance proclamée, l'une n'allant en fait pas sans l'autre dans ce genre de corporations.

Parmi les associations d'envergure "internationale", les Iamides s'étaient fait une réputation dans le domaine de la mantique⁹⁶. Ils se disaient issus de Iamos fils

95. Extrait de la liste de *génè* dressée par Parker 1996, 284-327, de laquelle j'exclus les Pyrrhakidai (considérés ici comme une phratrie, cf. supra) et les Philaidai (dème ou, éventuellement, lignée, cf. supra). Sur les *génè*, Roussel 1976, 65-75 ; Bourriot 1976, 1188-1291 ; Davies 1996, 629.

96. Bourriot 1976, 358-374.

d'Apollon. Ce dernier avait reçu de son père le don de prophétie, faveur héréditaire qui devait être le signe distinctif de tous ses descendants. Tout en gardant le souvenir utile d'une origine commune, ceux-ci avaient néanmoins essaimé à travers toute la Grèce. Bien que fortement implantés en Élide, en particulier à Olympie, certains d'entre eux se retrouvent à Sparte, en Arcadie, en Messénie, en Sicile, à Sybaris, etc. Célébrant la victoire du Syracusain Agésias, Pindare (O., 6.28-70) chante le héros éponyme Iamos, auquel se rattachait le vainqueur, et décrit les Iamides comme un *génos* errant. Entamant le récit de la bataille de Platées, Hérodote (9.33) présente le devin Teisamenos, Éléen du *génos* des Iamides (γένεος τοῦ Ἰαμιδέων), qui sacrifia aux dieux pour l'armée des Grecs. Hérodote (5.44) rapporte aussi comment le devin éléen Callias, appartenant aux Iamides (τῶν Ἰαμιδέων), aurait déserté les rangs des Sybarites et rejoint les Crotoniates dans leur guerre contre Sybaris. Enfin, Pausanias (3.12.8) mentionne l'existence à Sparte d'un tombeau des Iamides, devins originaires d'Élide (μνήμα τοῖς ἐξ Ἡλιδος μάντεσι, καλουμένοις δὲ Ἰαμίδαις).

Il en va de même des Asclépiades, parfois désignés par les auteurs anciens comme un *génos*. On se souviendra comment, chez Homère, le médecin Machaôn est qualifié d'Ἀσκληπιάδης pour signifier sa filiation (cf. supra). C'est là l'origine d'une désignation professionnelle, reprise par la plupart des médecins à l'époque classique, qui se faisaient ainsi passer pour des descendants d'Asclépios. Le monument public offert à un médecin de Géla mort vers le milieu du V^e siècle portait l'inscription : Πausανίαν ἱητρὸν ἐπόνυμον, Ἀγχίτεω υἱόν, τόνδ' Ἀσκληπιάδην πατρὶς ἔθαψε Γέλα, "Géla, sa patrie, a enterré cet Asclépiade, médecin au nom mérité de Pausanias fils d'Anchitès" (*Anth. Pal.*, 7.508). Vers la même époque, à l'occasion d'une offrande à Delphes, un Sélinontain se proclamait dans sa dédicace Ἀσκληπιάδας, en rappel de son activité professionnelle comme de sa prétendue ascendance⁹⁷. Évoquant les médecins dont la cité a besoin, Platon (*Rep.*, 405d-408e) les appelle Ἀσκληπιάδαι et précise ce qu'il faut entendre par ce terme : de même que les médecins de la guerre de Troie étaient les enfants d'Asclépios (οἱ παῖδες αὐτοῦ ou encore Ἀσκληπιοῦ παῖδας), les praticiens actuels sont des descendants d'Asclépios (τοῖς ἐγγόνις). Un parallèle étroit entre les temps mythiques et le temps présent est ainsi établi, qui assimile les médecins de la cité à ceux de l'épopée. De la même manière, Théopompe (*FGrHist* 115 F 103) évoquait les Ἀσκληπιάδαι, médecins de Cos et de Cnide, qui étaient les descendants (ἀπόγονοι) de Podaleiros, frère de Machaôn et fils d'Asclépios. Le plus célèbre d'entre tous, Hippocrate, est bien entendu connu des biographes antiques et modernes comme un Asclépiade, sans pour autant que les spécialistes aient mesuré la signification exacte

97. Lazzarini 1976, 68 et n° 308 ; Jacquemin 1999, n° 432.

de ce terme⁹⁸. Un parallèle avec d'autres corporations professionnelles laisse pourtant penser que cette ascendance commune, entretenue par les praticiens et reconnue de tous en Grèce classique, n'en était pas moins fictive, ne serait-ce que par l'extension de la profession et le nombre de praticiens concernés. L'"association" des médecins grecs se donnait ainsi des airs nobles de "grande famille".

Terminons par les Homérides. Pour Pindare (*N.*, 2.1), Isocrate (*Hélène* [10], 65) et Platon (*Phdr.* 252b ; *Ion* 530d ; *Rep.* 599e), il s'agit de rhapsodes, spécialistes des textes d'Homère, dont ils s'appliquaient à être les exégètes officiels. D'après le lexicographe Harpocrate (s.v. Ὀμηρίδαι), citant Acousilaos (*FGrHist* 2 F2) et Hellanicos (*FGrHist* 4 F20), les Homérides étaient un γένος ἐν Χίῳ, ὅπερ Ἀκουσίλαος ἐν γ', Ἑλλάνικος ἐν τῇ Ἀτλαντιάδι ἀπὸ τοῦ ποιητοῦ φησιν ὀνομάσθαι. Depuis le XIX^e siècle, ces quelques textes ont suscité une abondante discussion dans la communauté des homérisants. D'aucuns y ont vu une vieille famille aristocratique de Chios, remontant au VIII^e siècle et descendante effective du poète ; d'autres une catégorie de rhapsodes sans rapport autre que professionnel avec Homère. Comme l'a dernièrement montré L. Ferreri à travers un bilan historiographique des plus complets⁹⁹, le débat sur les Homérides a été singulièrement vicié durant tout le XX^e siècle par la stagnation des études sur le γένος, puis par l'ignorance des avancées faites dans ce domaine par Bourriot et Roussel. La comparaison avec les Iamides ou avec d'autres corporations professionnelles aurait pourtant permis de résoudre les prétendues contradictions des sources anciennes et de sortir les Homérides des problématiques homériques, en réinsérant ce γένος dans la catégorie des associations professionnelles. En ce sens, le débat ne se serait sans doute pas focalisé sur la seule prétention généalogique, au demeurant commune à ces corporations, mais sur les autres caractéristiques structurelles justifiant le nom de γένος : en particulier le cosmopolitisme de ses membres (tel Cynaithos de Syracuse), leurs pérégrinations à travers la Grèce et la Sicile, etc. Comme le propose Ferreri, les Homérides avaient sans doute un lien originaire avec Chios, mais ils exerçaient probablement leur profession de rhapsodes en se déplaçant d'une cité à l'autre, parfois en y suscitant des filiales. Ils n'étaient certainement pas les seuls à exercer ce métier ni même nécessairement les plus nombreux. Quant à leur éponyme, il n'en faisait pas les descendants effectifs d'Homère, pas plus qu'il ne les unissait nécessairement entre eux par un lien de parenté. Il faut néanmoins ajouter à cela la publication récente d'une nouvelle inscription de Chios, attestant pour la première fois le γένος des

98. De Platon (*Phdr.* 270c) à Jouanna 1992, 22-26. Ce dernier voit dans les Asclépiades de Cos une "grande famille aristocratique" issue en droite ligne patrilinéaire du dieu ; de même Massar 2005, 215-216, bien que soulignant la réalité des constructions généalogiques, définit le γένος des Asclépiades comme une "lignée ancienne".

99. Ferreri 2004.

Homeridai comme subdivision du corps civique et confirmant d'une certaine manière les témoignages d'Acousilaos et d'Hellanicos¹⁰⁰. C'est là aussi la preuve de la polysémie d'un même terme d'un contexte à l'autre.

Les traductions habituelles du terme *génos* dans nos langues modernes (famille, lignage, *Geschlecht*, *Sippe*, *stirpe*, etc.) ont eu tendance à accentuer le seul élément gentilice dans la définition de ces groupes, voire à les assimiler purement et simplement à des "grandes familles". Que l'hérédité ait été réelle ou fictive – autrement dit, que l'éponyme ait effectivement été un ancêtre commun ou non –, celle-ci n'était de toute façon pas la caractéristique première de ces groupes. Bien qu'un habillage familial, parfois renforcé par un nom en *-ίδαι* ou *-άδαι*, ait accentué une ressemblance flatteuse de ces associations professionnelles avec les "grandes familles", leurs membres n'étaient pas non plus des aristocrates. L'exercice d'une activité culturelle ou professionnelle, qui est l'élément essentiel dans la définition des *génè*, paraît au contraire à l'origine de leur constitution et de leur pérennité. D'aucuns ont d'ailleurs noté que l'hérédité des métiers, bien attestée dans les sociétés antiques, avait pu contribuer à une définition gentilice de ces groupes restreints : des lignées auraient ainsi réussi à fournir, de génération en génération, les officiants nécessaires à certains cultes ou les praticiens de certaines disciplines spécialisées¹⁰¹. Quant à leurs désignations en *-ίδαι* ou *-άδαι*, on rappellera que divers noms de métiers sont bien attestés par certains anthroponymes archaïques et classiques (cf. supra) et qu'il n'est pas nécessaire de s'en tenir à la seule référence lignagère et aristocratique.

J'arrête ici cette liste déjà trop longue d'exemples. Il faudrait bien entendu étendre la démonstration aux quelque 3000 mots en *-ίδης* et en *-άδης* connus. Une telle présentation serait bien longue et fastidieuse. Dans l'ensemble, toutes les occurrences archaïques et classiques me semblent s'inscrire sans trop de difficultés dans la classification proposée. Ces catégories ne sont nullement hermétiques. D'un contexte à l'autre en effet, certains termes adoptent une signification différente : Atrides désignera tantôt Agamemnon et Ménélas, tantôt toute leur maisonnée ; Héraclides évoque selon les cas les enfants d'Héraclès, le corps civique spartiate ou seuls certains d'entre eux ; Philaïdes se rapporte tantôt à un dème, tantôt à une lignée ; Homérides désigne ici une association de rhapsodes, là une subdivision du corps civique, etc. Il y a fort à parier que l'ambiguïté sémantique n'est pas un hasard ; seule l'analyse moderne

100. Malouchou 2006. Rappelons qu'à Chios les tribus étaient subdivisées en phratries et en *génè*. Je dois la connaissance de cette découverte à Jérôme Wilgaux, que je remercie.

101. Ainsi, par exemple, Bourriot 1976, 1212-1213.

tend à distinguer des valeurs et des fonctions que les Grecs concevaient probablement de manière globale.

J'ai par ailleurs volontairement laissé de côté les auteurs plus récents (en particulier Plutarque ou Pausanias), même lorsqu'ils évoquent des réalités archaïques ou classiques. Si leurs informations reposent souvent sur des sources anciennes, leur présentation dépend aussi d'une sensibilité nouvelle où les dynasties hellénistiques et la *gens* romaine ont fait leur chemin dans les mentalités et les affirmations de l'époque impériale. Bien souvent, les noms en -ίδης et en -άδης prennent chez eux une valeur essentiellement aristocratique, qui tend à orienter leur lecture du passé... et la nôtre si nous n'y prenons pas garde.

L'abondance des termes en -ίδης et en -άδης témoigne tout d'abord de l'importance du schème gentilice aux époques archaïque et classique pour penser l'existence de nombreuses entités sociales, mais aussi pour définir les relations - d'équivalence ou de hiérarchie - que les individus entretenaient. Ce constat n'est pas une nouveauté, mais confirme ce que l'on savait par ailleurs. Comme le notait Denis Roussel, "tout groupe social, chez les Grecs, tendait à se constituer en groupe de parenté fictive"¹⁰², qu'il s'agisse de subdivisions civiques, de corporations professionnelles, de groupes politiques, du corps civique, etc. Rappelons aussi les mots de Marcel Piérart : "l'une des caractéristiques de la société grecque est d'avoir conçu la majorité des relations sociales sur le modèle des structures familiales : faire partie d'un groupe social, c'est se rattacher par des liens fictifs ou réels à un lignage, c'est-à-dire à la communauté de ceux qui peuvent se réclamer d'un même ancêtre fondateur"¹⁰³. Et de ce point de vue, la valeur patronymique des noms en -ίδης et en -άδης joua assurément son rôle de ciment social.

Mais revenons aux élites et à leur constitution. L'apparence familiale de ces groupes, voire même leur réalité gentilice, ne désigne pas pour autant une société aristocratique. Loin s'en faut. Certes, comme le fait remarquer S. D. Lambert, par rapport aux dizaines de milliers de métèques et d'esclaves que comportait Athènes, l'appartenance à une phratry était assurément un privilège, en ce qu'elle signifiait le droit de cité¹⁰⁴. En ce sens, rapportée à l'ensemble de la population d'une cité, l'appartenance aux subdivisions civiques en -ίδαι ou -άδαι comportait une dimension éminemment aristocratique. De la même manière, en tant que discours hégémoniques, les oraisons funèbres célébraient la noblesse des citoyens athéniens par rapport aux origines obscures ou hétérogènes des autres cités grecques. L'appellation

102. Roussel 1976, 81.

103. Piérart 1985, 184.

104. Lambert 1993, 21.

Cécropides ou Érechthéïdes était donc bien un titre de noblesse auquel prétendaient les Athéniens sur la place panhellénique. Mais ce n'est pas de cela dont il est question ici. Les noms en *-ίδης* et en *-άδης* justifient-ils par leur abondance la structure gentilice d'ordinaire concédée à l'aristocratie grecque ? Attestent-ils même l'existence d'une *nobilitas* archaïque ou classique, fondant la réalité du *Geschlechterstaat* de Meyer ou de Roussel ? Enfin, affaiblissent-ils la dynamique sociale agonistique, devant ainsi condamner, pour reprendre le thème des lamentations de Théognis, tout effet de mobilité sociale contraire à l'hérédité du sang ? À chaque fois, la réponse me paraît définitivement non. On ne peut en effet pas dire que les noms en *-ίδης* et en *-άδης* renvoient majoritairement à une structure aristocratique de la société. Sur les six catégories définies ici, une seule – la troisième – entretient un rapport avec ce que les historiens étudient d'ordinaire sous le concept d'aristocratie. Encore faut-il d'ailleurs soustraire de ces lignages les dynasties mythiques et les dénominations nobles du corps civique, qui n'ont pas de rapport direct avec le sujet. Dans les autres catégories, point d'aristocrates : des patronymes épiques, des anthroponymes, des toponymes, des citoyens ou des "artisans". Bien que je n'aie pas fait un décompte exact, le nombre de noms en *-ίδαί* ou *-άδαί* désignant sans ambiguïté des "grandes familles" historiques est en ce sens particulièrement restreint face à l'ensemble des autres catégories. Sur les 3000 termes connus, une bonne série s'envole assurément hors du champ de l'aristocratie.

Quant aux exemples aristocratiques avérés, le cas des "grandes familles" athéniennes montre qu'il ne s'agit pas nécessairement de lignées fort anciennes, puisant leurs racines dans le "moyen âge grec" et ayant maintenu leur domination sur la cité pendant de longs siècles. Qu'il s'agisse des Alcéméonides, des Pisistratides, des Philaïdes ou des Bousérides, nous avons là des individus ayant à un moment donné, pour des raisons de rivalité politique ou de stabilité sociale, senti le besoin d'utiliser, à travers une désignation commune en *-ίδαί*, le schème gentilice, comme ils le faisaient du reste avec l'énonciation de généalogies, l'offrande de groupes statuaire familiaux ou la constitution d'une nécropole commune. La formulation et l'adoption d'une sorte de "nom de famille", d'ordinaire inusité dans la civilisation grecque, sont en ce sens un mode de reconnaissance qui reflète une réalité sociale autant qu'il contribue à la forger. À chaque fois que l'on peut en entrevoir les détails, la constitution de ces "grandes familles" repose sur des stratégies discursives ou comportementales, bien plus que sur des réalités biologiques consacrant l'existence d'un ordre nobiliaire.

ABRÉVIATIONS PARTICULIÈRES

ABV Beazley, J. D. (1956) : *Attic Black-figure Vase-painters*, Oxford.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bechtel, Fr. (1917) : *Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit*, Halle.
- Bicknell, P. J. (1972) : *Studies in Athenian Politics and Genealogy*, Wiesbaden.
- Bourriot, F. (1976) : *Recherches sur la nature du génos. Étude d'histoire sociale athénienne (périodes archaïque et classique)*, Lille.
- Briant, P. (1996) : *Histoire de l'Empire perse de Cyrus à Alexandre*, Paris.
- Brulé, P. (1998) : "La sainte maison commune des Klytides de Chios", *Kièma*, 23, 307-324.
- Buck, C. D. et W. Petersen (1945) : *A Reverse Index of Greek Nouns and Adjectives Arranged by Terminations with Brief Historical Introductions*, Chicago.
- Busolt, G. (1920) : *Griechische Staatskunde. I. Allgemeine Darstellung des griechischen Staates*, Munich.
- Carlier, P. (1984) : *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg.
- Carrière, J. (1975) : *Théognis. Poèmes élégiaques*, Paris.
- Chadwick, J. (1976) : *The Mycenaean World*, Cambridge.
- Chantraine, P. [1933] (1979) : *La formation des noms en grec ancien*, Paris.
- Curdy, O. (1995) : *Les parentés légendaires entre cités grecques. Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme SYNGENEIA et analyse critique*, Paris.
- Davies, J. K. (1971) : *Athenian Propertied Families. 600-300 B.C.*, Oxford.
- (1996) : "Strutture e suddivisioni delle 'poleis' arcaiche. Le ripartizioni minori", in : Settis 1996, 599-652.
- Dobias, C. et L. Dubois (1990) : "Introduction", in : Masson 1990, 1-16.
- Dunbabin, T. J. (1948) : *The Western Greeks*, Oxford.
- Duplouy, A. (1999) : "L'utilisation de la figure de Crésus dans l'idéologie aristocratique athénienne. Solon, Alcéméon, Miltiade et le dernier roi de Lydie", *AC*, 68, 1-22.
- (2003) : "Les Eupatrides d'Athènes, 'nobles défenseurs de leur patrie'", *Cahiers du Centre Glotz*, 14, 7-22.
- (2006a) : *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les X^e et V^e siècles avant J.-C.*, Paris.
- (2006b) : "L'individu et la cité. Quelques stratégies identitaires et leur contexte", *REA*, 108, 61-78.
- Ehrhardt, N. (1998) : "Didyma und Milet in archaischer Zeit", *Chiron*, 28, 11-20.
- Fernoux, H. et Chr. Stein, éd. (2007) : *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, Dijon.
- Ferreri, L. (2004) : "Aspetti salienti e limiti della ricerca moderna sugli Omeridi", *PP*, 59, 198-226.
- Fustel de Coulanges, N. D. [1864] (1874⁵) : *La Cité antique*, Paris.
- Hall, J. (1997) : *Ethnic Identity in Greek Antiquity*, Cambridge.
- Hamon, P. (2007) : "Élites dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique", in : Fernoux & Stein 2007, 79-100.
- Hansen, M. H. (2004) : "The Use of Sub-Ethnics in Archaic and Classical Poleis", in : Nielsen 2004, 117-129.
- Hansen, M. H. et Th. H. Nielsen, éd. (2004) : *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford.

- Isager, J., éd. (1994) : *Hekatomnid Caria and the Ionian Renaissance*, Odense.
- Jacoby, F. (1949) : *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford.
- Jacquemin, A. (1999) : *Offrandes monumentales à Delphes*, Athènes.
- Jones, N. F. (1987) : *Public Organization in Ancient Greece. A Documentary Study*, Philadelphie.
- (1999) : *The Associations of Classical Athens. The Response to Democracy*, Oxford.
- Jouanna, J. (1992) : *Hippocrate*, Paris.
- Keil, H. [1857] (1961) : *Grammatici Latini*. I (1^{ère} éd. Leipzig, 1857), Hildesheim.
- Keurentjes, M. B. G. (1997) : “The Greek Patronymics in (ὀδᾶς / (ὀδῆς”, *Mnemosyne*, 50, 385-400.
- Kron, U. (1976) : *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellung*, Berlin.
- Krumeich, R. (1991) : “Zu den goldenen Dreifüssen der Deinomeniden in Delphi”, *JDAI*, 106, 37-62.
- Lambert, S. D. (1993) : *The Phatries of Attica*, Ann Arbor.
- Lazzarini, M.-L. (1976) : *Le formule delle dediche votive nella Grecia arcaica*, Rome.
- Lévy, Ed. (1978) : “Notes sur la chronologie athénienne au VI^e siècle. I. Cylon”, *Historia*, 27, 513-521.
- Lewis, D. M. (1963) : “Cleisthenes and Attica”, *Historia*, 12, 22-40.
- (1997) : *Selected Papers in Greek and Near Eastern History*, Cambridge.
- Löhr, Chr. (2000) : *Griechische Familienweihungen*, Rahden.
- Loroux, N. (1981) : *L'invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la cité “classique”*, Paris.
- MacKendrick, P. (1969) : *The Athenian Aristocracy, 399 to 31 B.C.*, Cambridge (Ma).
- Malouchou, G. E. (2006) : “Νέα επιγραφή γενών”, in : Malouchou & Matthaïou 2006, 81-94.
- Malouchou, G. E. et A. P. Matthaïou, éd. (2006) : *Χιακόν Συμπόσιον. Εις μνήμης W.G. Forrest*, Athènes.
- Massar, N. (2005) : *Soigner et servir. Histoire sociale et culturelle de la médecine grecque à l'époque hellénistique*, Paris.
- Masson, O. (1990) : *Onomastica Graeca Selecta*, Paris.
- Matthews, E. et S. Hornblower, éd. (2000) : *Greek Personal Names : Their Value as Evidence*, Oxford.
- Ménager, L. R. (1980) : “Systèmes onomastiques, structures familiales et classes sociales dans le monde gréco-romain”, *Studia et Documenta Historiae et iuris*, 46, 147-235.
- Meyer, Ed. (1893) : *Geschichte des Alterthums*. Zweiter Band. *Geschichte des Abendlandes bis auf die Perserkriege*, Stuttgart.
- (1901) : *Geschichte des Alterthums*. Dritter Band. *Das Perserreich und die Griechen*, Stuttgart.
- Morris, S. P. (1992) : *Daidalos and the Origins of Greek Art*, Princeton.
- Nicholson, N. J. (2005) : *Aristocracy and Athletics in Archaic and Classical Greece*, Cambridge.
- Nielsen, Th. H. (2002a) : “Phrouion. A Note on the Term in Classical Sources and in Diodorus Siculus”, in : Nielsen 2002b, 49-64.
- éd. (2002b) : *Even More Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart.
- éd. (2004) : *Once Again : Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart.
- Osborne, M. J. (1981-1983) : *Naturalization in Athens*, I-IV, Bruxelles.
- Oulhen, J., éd. (à paraître) : *Nommer les hommes. Onomastique et histoire dans l'Antiquité classique*. Actes du colloque de décembre 2002 à l'École française d'Athènes.
- Parker, R. (1996) : *Athenian Religion. A History*, Oxford.
- Parker, V. (1992) : “The Dates of the Orthagorids of Sicyon”, *Tyche*, 7, 165-175.
- Piérart, M. (1985) : “Modèles de répartition des citoyens dans les cités ioniennes”, *REA*, 87, 169-190.
- Polignac, Fr. de et P. Schmitt-Pantel (1998) : “Public et privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques. Introduction”, *Ktèma*, 23, 5-13.
- Pollitt, J. J. [1965] (1990) : *The Art of Ancient Greece. Sources and Documents* (1^{ère} éd. 1965), Cambridge.
- Pomeroy, S. B. (1997) : *Families in Classical and Hellenistic Greece. Representations and Relations*, Oxford.

- Raubitschek, A. E. (1949) : *Dedications from the Athenian Akropolis*, Cambridge (Ma).
- Roussel, D. (1976) : *Tribu et cité. Études sur les groupes sociaux dans les cités grecques aux époques archaïque et classique*, Besançon.
- Sakellariou, M. B. (1958) : *La migration grecque en Ionie*, Athènes.
- Schwyzler, Ed. (1939) : *Griechische Grammatik*, I, Munich.
- Settis, S., éd. (1996) : *I Greci. Storia. Cultura. Arte. Società. 2. Una storia greca. I. Formazione*, Turin.
- Siewert, P., éd. (2002) : *Ostrakismos-Testimonien I. Die Zeugnisse antiker Autoren, der Inschriften und Ostraka über das athenische Scherbengericht aus vorhellenistischer Zeit (487-322 v. Chr.)*, Stuttgart.
- Thomas, R. (1989) : *Oral tradition and Written Record in Classical Athens*, Cambridge.
- Töpffer, J. (1889) : *Attische Genealogie*, Berlin.
- (1894) : *RE* 1.2, s.v. Alkmaionidai, col. 1556-1562.
- Vallet, G. (1958) : *Rhéigion et Zancle. Histoire, commerce et civilisation des cités chalcidiennes du détroit de Messine*, Paris.
- Verbanck-Piérard, A. et D. Viviers, éd. (1995) : *Culture et Cité. L'avènement d'Athènes à l'époque archaïque*, Bruxelles.
- Vidal-Naquet, P. (1981) : "Une énigme à Delphes. À propos de la base de Marathon (Pausanias X, 10, 1-2)", in : *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 381-407.
- Viviers, D. (1987) : "Historiographie et propagande politique au VI^e siècle a.n.è. : les Philaïdes et la Chersonèse de Thrace", *RFIC*, 115, 288-313.
- (1995) : "Les ateliers de sculpteurs en Attique : des styles pour une cité", in : Verbanck-Piérard & Viviers 1995, 211-223.
- Wachter, R. (2001) : *Non-Attic Greek Vase Inscriptions*, Oxford.
- Wade-Gery, H. T. (1951) : "Miltiades", *JHS*, 71, 212-221.
- Whitehead, D. (1986) : *The Demes of Attica*, Princeton.
- Wilamowitz, U. von (1893) : *Aristoteles und Athen*, II, Berlin.
- Woodworth, D. C. (1932) : "Studies in Greek Noun-Formation. Dental Terminations VI.2. Words in -δαξ and -δηξ", *CPh*, 27, 343-352.
- Ziegler, K. (1933) : *RE* 16.1, s.v. Mylai [3], col. 1042-1044.